L

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

Animus meminisse horret. . . . . VIRG.

Par M. CLÉRY, *Valet de Chambre du Roi.*

A QUEBEC:

CHEZ JOHN NEILSON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1798.

I

J'AI fervi
du Temple,
les gardiens,
prendre que
l'intérieur d

En claffa
fournir des n
l'Infortuné
n'en ai ni le

Seul témo
et à fa famill
bornerai don
fans aucune

Quoiqu'att
mille Royale
plus défaftre
fujet, que de
ouvrages. J
fept cent qua
un trône de q
France dans

J'ETOIS de

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ DE

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

. . . .

J'AI fervi pendant cinq mois le Roi et fon augufte Famille dans la Tour du Temple, et malgré la furveillance des officiers municipaux, qui en étoient les gardiens, j'ai pu cependant, foit par écrit, foit par d'autres moyens, prendre quelques notes fur les principaux événemens qui fe font paffés dans l'intérieur de cette prifon.

En claffant ces notes en forme de Journal, mon intention eft plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'Hiftoire de la fin malheureufe de l'Infortuné LOUIS XVI. que de compofer moi-même des Mémoires: je n'en ai ni le talent, ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait fouffrir au Roi et à fa famille, je puis feul les écrire, et en attefter l'exacte vérité; je me bornerai donc à préfenter les faits dans tous leurs détails, avec fimplicité, fans aucune réflexion, et fans partialité.

Quoiqu'attaché depuis l'année mil fept cent quatre-vingt-deux à la Famille Royale, et témoin, par la nature de mon fervice, des événemens les plus défaftreux pendant le cours de la Révolution, ce feroit fortir de mon fujet, que de les décrire: ils font pour la plûpart recueillis dans différens ouvrages. Je commencerai donc ce Journal à l'époque du Dix Août mil fept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renverferent un trône de quatorze fiecles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abyme de malheur.

J'ETOIS de fervice auprès de Monfieur le Dauphin à l'époque du dix

Août. Dès le matin du neuf, l'agitation des esprits étoit extrême, des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Thuilleries le plan des conjurés. Le tocsin devoit sonner à minuit dans toute la ville, et les *Marseillois* réunis aux habitans du fauxbourg St. Antoine, devoient aussitôt marcher pour assiéger le Château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune Prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur ; je ne rendrai compte que des événemens dont j'ai été le témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le Palais.

Le neuf au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de Monsieur le Dauphin, je sortis des Thuilleries pour chercher à connoître l'opinion publique. Les cours du Château étoient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes Sections, disposés à défendre le Roi. J'allai au Palais-Royal dont je trouvai presque toutes les issues fermées ; des gardes nationaux y étoient sous les armes, prêts à marcher aux Thuilleries pour soutenir les bataillons qui les avoient précédés ; mais une populace agitée par les factieux remplissoit les rues voisines, et ses clameurs retentissoient de toutes parts.

Je rentrai au Château vers onze heures par les appartemens du Roi. Les personnes de sa Cour, et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de Monsieur le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le sallon jusqu'à cinq heures du matin avec Mde. de *St, Brice*, femme de Chambre du jeune Prince: A six heures, le Roi descendit dans les cours du Château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses qui jurerent de le défendre. La Reine et ses enfans suivoient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses ; elles furent bientot étouffées par les cris mille fois répétés de VIVE LE ROI ! VIVE LA NATION !

L'attaque des Thuilleries ne paroissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais, jusqu'au Pont Neuf. Je rencontrai partout des rassemblemens de gens armés dont les mauvaises intentions n'étoient pas douteuses ; ils portoient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillois* marchoit dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée : il invitoit le peuple à le suivre, *pour l'aider*, disoit il, *à faire déloger le tyran et proclamer sa déchéance* à *l'Assemblée Nationale*. Trop certain de ce qui alloit se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Thuilleries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en désordre par la porte du jardin vis-à-vis le Pont Royal. La douleur étoit peinte sur le visage de la plûpart d'entre eux. Plusieurs disoient : " Nous avons juré ce matin de " défendre le Roi, et au moment où il court le plus grand danger, nous

« l'abandonnons." Les autres du parti des conspirateurs, injurioient, menaçoit leurs camarades, et les forçoient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux ; et cette foiblesse coupable, qui jusques là avoit produit tous les maux de la Révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le Palais, je fus reconnu par le Suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur le champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avois vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnoient successivement les Thuilleries, Ceux des gardes nationaux qui restoient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents montrerent autant de fidélité que de courage; ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du Palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture, je m'empressai avec d'autres serviteurs du Roi, de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la Famille Royale. Ce fut alors que le Roi donna le commandement de l'intérieur de son Palais à MM. le Maréchal *dé Mailly*, le Duc *de Châtelet*, le Comte *de Puységur*, le Baron *de Vioménil*, le Comte *d'Hervilly*, le Marquis *du Pujet*, &c. Les personnes de la Cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets,

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'Assemblée Législative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège donnant sur le jardin des Thuilleries : le Roi lui avoit addressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils; l'Assemblée, quoique l'attaque du Château se préparât sous ses yeux, n'avoit fait aucune réponse.

Quelques instants après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête *Ræderer*, alors Procureur-Général Syndic. *Ræderer*, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa Famille à l'Assemblée : il assura que le Roi ne pouvoit plus compter sur la garde nationale ; et que s'il restoit dans son Palais, ni le Département, ni la Municipalité de Paris ne répondoient plus de sa sûreté. Le Roi l'écouta sans émotion ; il rentra dans sa chambre avec la Reine, les Ministres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit pour se rendre avec sa Famille à l'Assemblée. Il étoit entourré d'un détachement de Suisses et de Gardes Nationaux. De toutes les personnes du service, Mde. la Princesse *de Lamballe*, et Mde. la Marquise *de*

Tourzel, guovernante des enfans de France, eurent seules la permission de suivre la Famille Royale. Mde. *de Tourzel*, pour ne pas quitter le jeune Prince, fut obligée de laisser aux Thuilleries Mlle. sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il étoit alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur la suite de la démarche du Roi : j'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la Famille Royale étoit à l'Assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillans quatre têtes placées sur des piques, que l'on portoit du côté du lieu des séances du Corps Législatif. Ce fut là, je crois, le signal de l'attaque du Château, car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets crible oient le Palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étoient fermées, et une mort certaine nous attendoit. Je cours de toutes parts : déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts : je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la Reine. Je traverse rapidement le parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de Suisses, qui m'avoit précédé, se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai, le feu continuel qui partoit du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de Monsieur le Dauphin ; là, des *Marsellois* qui venoient de massacrer plusieurs Suisses, les dépouilloient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : " Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes ? prens cette épée, aides " nous à tuer." Un autre *Marsellois* s'en empara. J'étois en effet sans armes, et vêtu d'un simple froc ; si quelque chose eût indiqué que j'étois de service au Château; je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis, se réfugièrent dans une écurie peu distante de là, moi-même je m'y cachai, ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris des malheureuses victimes, le maitre de la maison, M. *le Dreux* accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui, et sans me connoître, M. *le Dreux* et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fut passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du Prince Royal et une carte d'entrée aux Thuilleries sur laquelle étoit écrits mon nom et la nature de mon service ; ces papiers auroient pu me faire reconnoître : j'eus à peine le temps de les jetter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des Suisses n'y étoient point cachés ; M. *le Dreux* me dit de faire semblant de travailler à des desseins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter froidement leur assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des hor-

reurs qui ſe commirent ſur la Place de Lois XV. Des hommes aſſaſſinoient, d'autres coupoient la tête des cadavres ; des femmes oubliant toute pudeur les mutiloient ; en arrachoient des lambeaux, et les portoient en triomphe.

Pendant cet intervalle, Mde. *de Rambaut*, femme de chambre de Monſieur le Dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine au maſſacre des Thuilleries, vint auſſi ſe réfugier dans cette maiſon; quelques ſignes que nous nous fimes nous engagèrent au ſilence. Les fils de nos hôtes, qui dans ce moment arrivèrent de l'Aſſemblée Nationale, nous apprirent que le Roi, *ſuſpendu de ſes fonctions*, étoit gardé à vue avec la Famille Royale dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il étoit impoſſible d'approcher de ſa perſonne.

Je réſolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfans, dans une maiſon de campagne à cinq lieues de Paris, que j'habitois depuis plus de deux ans : mais les barrières étoit fermées, et je ne devois pas abandoner Mde. *de Rambaut*. Nous convinmes de prendre la route de Verſailles où elle demeuroit ; les fils de nos hôtes nous accompagnerent. Nous traverſâmes le le Pont Louis XVI, couvert de cadavres nuds, déjà putréfiés par la grande chaleur ; et, après bien des dangers, nous ſortimes de Paris par une brèche qui n'étoit point gardée.

Dans la Plaine de Grenelle, nous fumes rencontrés par des payſans à cheval qui crièrent de loin en nous menaçant de leur armes: " Arrête, ou la mort." L'un d'eux me prenant pour Garde du Roi, me coucha en joue et alloit tirer ſur moi, lorſqu'un autre propoſa de nous conduire à la Municipalité de Vaugirard. " Il y en a déjà un vingtaine, diſoit-il, l'abbatis " ſera plus grand." Arrivés à la Municipalité, nos hôtes furent reconnus: le Maire m'interrogea. " Pourquoi dans le danger de la patrie n'es tu-pas " à ton poſte ? Pourquoi quittes-tu Paris ? Cela annonce de mauvaiſes " intentions."—Oui, oui," cria la populace: en priſon, les Ariſtocrates, en " priſon."—" C'eſt préciſement, répondis-je, parce que je voulois me ren- " dre à mon poſte, que vous m'avez rencontré ſur la route de Verſailles, " où je demeure ; c'eſt là qu'eſt mon poſte, comme c'eſt ici le vôtre." On interrogea auſſi Mde. *de Rambaut*, : nos hôtes aſſurèrent que nous diſions la vérité, et l'on nous délivra des paſſe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la priſon de Vaugirard : on venoit d'y enfermer vingt-deux Gardes du Roi, que l'on conduiſit enſuite à l'Abbaye, où ils furent maſſacrés le deux Septembre ſuivant.

De Vaugirard à Verſailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque inſtant pour vérifier nos paſſe-ports. Je conduiſis Mde. *de Rambaut* chez ſes parents, et je partis auſſitôt pour me rendre au ſein de ma famille. La chûte que j'avois faite en ſautant par une fenêtre des Thuilleries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuſes ſur les déplorables événemens qui venoient de ſe paſſer, m'accablèrent telle-

ment, que j'eus une fièvre très forte. Je gardai le lit pendant trois jours ; mais impatient de ſavoir le ſort du Roi, je ſurmontai mon mal, et revins à Paris.

Le treize au ſoir, j'appris à mon arrivée que la Famille Royale, après avoir été retenue depuis le dix aux Feuillans, venoit d'être conduite au Temple, que le Roi avoit fait choix pour ſon ſervice de M. *de Chamilly* ſon premier valet de chambre, et que M. *Hüe* huiſſier de la chambre du Roi, et deſtiné à la place de premier valet de chambre de Monſieur le Dauphin, devoit ſervir ce jeune Prince. Mde. La Princeſſe *de Lamballe*, Mde. la Marquiſe *de Tourzel* et Mlle. Pauline de *Tourzel* avoient accompagné la Reine. Les Dames *Thibaut*, *Bazire*, *Navarre* et *St. Brice* femmes de chambre, avoient ſuivi les trois Princeſſes et le jeune Prince.

Je perdis alors tout eſpoir de continuer mes fonctions auprès de Monſieur le Dauphin, et jallois rétourner à la campagne, lorſque, le ſixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avoit enlevé dans la nuit toutes les perſonnes qui étoit dans la Tour auprès de la Famille Royale, et qu'après avoir été interrogées au Conſeil de la Commune de Paris, on les avoit conduites à la Priſon de la Force, excepté M. *Hüe* qui fut ramené au Temple pour ſervir le Roi. On chargea *Pétion* alors Maire de Paris, d'indiquer deux autres perſonnes. Inſtruit de ces diſpoſitions je réſolus de tenter tous les moyens de reprendre mon ſervice auprès du jeune Prince. Je me préſentai chez *Pétion* : il me dit que faiſant partie de la Maiſon du Roi, je n'obtiendrois pas l'agrément du Conſeil général de la Commune ; je citai M. *Hue* qui venoit d'être envoyé par ce même Conſeil pour ſervir le Roi : il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis ; mais j'objervai qu'il étoit néceſſaire avant tout, qu'il fît part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majeſté en ces termes :

" SIRE,

" Le valet de chambre attaché au Prince Royal depuis ſon enfance de-
" mande à continuer ſon ſervice auprès de lui : comme je crois que cette
" propoſition vous ſera agréable, j'ai accédé à ſon vœu." &c.

Sa Majeſté répondit par écrit qu'elle m'agréoit pour le ſervice de ſon fils en conſéquence, je fus mené au Temple : on me fouilla, on me donna des avis ſur la manière dont on prétendoit que je devois me conduire, et le même jour vingt-ſix Août, à huit heures du ſoir, j'entrai dans la Tour.

Il me ſeroit difficile de décrire l'impreſſion que fit ſur moi la vue de cette auguſte et malheureuſe Famille. Ce fut la Reine qui m'adreſſa la parole, et après des expreſſions pleines de bonté : " Vous ſervirez mon fils, ajouta-" t-elle, et vous vous concerterez avec M. *Hüe* pour ce qui nous regarde." J'étois tellement oppreſſé qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la Reine et les Princesses qui depuis huit jours étoient sans leur femmes, me demandèrent si je pourrois peigner leurs cheveux ; je répondis que je ferois tout ce qui leur seroit agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. *Hüe* étoit seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la Famille Royale ; je la servois indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornoit à le coëffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'apperçus que j'étois sans cesse observé par les Officiers Municipaux : un rien leur donnoit l'ombrage ; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelqu'imprudence qui m'auroit infalliblement perdu.

Le deux Septembre il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et sa Famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un Municipal qui suivoit le Roi, dit à un de des collègues : " Nous avons mal fait de consentir à les promener cet après diner." J'avois remarqué dès le matin l'inquiétude des Commissaires ; ils firent rentrer la Famille Royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine, que deux Officiers municipaux, qui n'étoient point de service à la Tour, entrèrent, et l'un d'eux nommé *Mathieu* ex-Capaucin dit au Roi : " Vous ignorez, Monsieur, ce qui ce passe: la patrie est " dans le plus grand danger, l'ennemi est entré en Champagne ; le Roi " de Prusse marche sur Châlons : vous repondrez de tout le mal qui peut " en résulter, Nous savons que nous, nos femmes, nos enfans, périrons, " mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous ; cependant il en " est tems encore, et vous pouvez . . . . ."—" J'ai tout fait pour le " peuple, répondit le Roi, je n'ai rien a me reprocher." Ce même *Mathieu* dit à M, *Hüe* : " Le Conseil de la Commune m'a chargé de vous mettre en " état d'arrestation."—" Qui ?" demanda le Roi.—" C'est votre valet " de chambre."—Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusoit, mais il ne put rien apprendre ; ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux Officiers municipaux. On mit les scellés en présence de M. *Hüe* sur le petit cabinet qu'il occupoit, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, *Mathieu* me dit, " Prenez garde à la manière dont vous vous con" duirez ; il vous en arriveroit autant."

Le Roi m'appella un instant après : il me remit des papiers que M. *Hüe* lui avoit rendus, et qui contenoient des notes de dépense. L'air inquiet des Municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la Tour, agitoient cruellement son cœur. Après son coucher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui ; je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté.

Le trois Septembre en habillant le Roi, Sa Majeſté me demanda ſi j'avois appris des nouvelles de M. *Hüe*, et ſi je ſavois quelque choſe des mouvemens de Paris, Je répondis que pendant la nuit j'avois entendu dire par un Municipal, que le peuple ſe portoit aux priſons, que j'allois chercher à me procurer d'autres renſeignemens. " Prenez garde de vous compromettre, " me dit le Roi, car alors nous reſterions ſeuls, et je crains que leur inten" tion ne ſoit de mettre près de nous des étrangers."

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec ſa famille dans la chambre de la Reine, un Municipal me dit de monter dans celle du Roi où je trouvai *Manuel* et quelques Membres de la Commune. *Manuel* me demanda ce que diſoit le Roi de l'enlèvement de M. *Hüe* : je lui répondis que ſa Majeſté en étoit inquiète. " Il ne lui arrivera rien, me dit-il, mais je ſuis " chargé d'informer le Roi qu'il ne reviendra plus, et que le Conſeil le " remplacera : vous pouvez l'en prévenir." Je le priai de m'en diſpenſer, et j'ajoutai que le Roi déſiroit le voir relativement à pluſieurs objets dont la Famille Royale avoit le plus grand beſoin. *Manuel* ſe détermina avec peine à deſcendre dans la chambre où étoit Sa Majeſté ; il lui fit part de l'arrêté du Conſeil de la Commune qui concernoit M. *Hüe*, et la prévint qu'on enverroit une autre perſonne. " Je vous remercie, répondit le Roi, je me " ſervirai du valet de chambre de mon fils, et ſi le Conſeil s'y refuſe, je me " ſervirai moi-même ; j'y ſuis réſolu." Le Roi lui parla enſuite des beſoins de ſa Famille qui manquoit de linge et d'autres vêtemens. *Manuel* dit qu'il alloit en rendre compte au Conſeil, et ſe retira. Je lui demandai en le reconduiſant ſi la fermentation continuoit : il me fit craindre par ſes réponſes, que le peuple ne ſe portât au Temple. " Vous vous êtes chargé d'un ſervi" ce difficile, ajouta-il, je vous exhorte au courage."

A une heure le Roi et ſa Famille témoignerent le déſir de ſe promener ; on s'y refuſa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille Royale ſortit de table avec inquiétude et ſe réunit dans la chambre de la Reine. Je deſcendis pour diner avec *Tiſon* et ſa femme employés au ſervice de la Tour.

Nous étions à peine aſſis qu'une tête au bout d'une pique fut préſentée à la croiſée. La femme de *Tiſon* jetta un grand cri ; les aſſaſſins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendimes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que ſa Majeſté étoit encore à table, ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ſes regards ; c'étoit la tête de Mde. la Princeſſe de *Lamballe* ; quoique ſanglante, elle n'étoit point défigurée : ſes cheveux blonds encore bouclés flottoient autour de la pique.

Je courus auſſitôt vers le Roi. La terreur avoit tellement altéré mon viſage, que la Reine s'en apperçût ; il étoit important de lui en cacher la cauſe : je voulois ſeulement avertir le Roi ou Madame Elizabeth, mais les deux

Municipaux étoient préfens. " Pourquoi n'allez-vous pas diner," me dit la Reine ?—" Madame, lui répondis-je, je fuis indifpofé." Dans ce moment un Municipal entra dans la Tour, et vint parler avec myftère à fes collègues. Le Roi leur demanda fi fa Famille étoit en fûreté ; " On fait " courir le bruit," répondirent-ils, " que vous et votre Famille n'êtes " plus dans la Tour : on demande que vous paroiffiez à la croifée, mais " nous ne le fouffrirons point ; le peuple doit montrer plus de confiance à " fes Magiftrats."

Cependant les cris du dehors augmentoient ; on entendit très-diftinctement des injures adreffées à la Reine. Un autre Municipal furvint, fuivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'affurer fi la Famille Royale étoit dans la Tour. L'un d'eux en habit de garde national, portant deux épaulettes et armé d'un grand fabre infifta pour que les prifonniers fe montraffent à la fenêtre : les Municipaux s'y oppofèrent. Cet homme dit à la Reine du ton le plus groffier : " On veut vous cacher la tête de la *Lamballe* " que l'on vous apportoit, pour vous faire voir comment le peuple fe ven- " ge de fes tyrans ; je vous confeille de paroître, fi vous ne voulez pas que " le peuple monte ici." A cette menace la Reine tomba évanouie ; je volai à fon fecours, Madame Elizabeth m'aida à la placer fur un fauteuil : fes enfans fondoient en larmes et cherchoient par leurs careffes à la ranimer. Cet homme ne s'éloignoit point ; le Roi lui dit avec fermeté : " Nous nous " attendons à tout, Monfieur ; mais vous auriez pu vous difpenfer d'ap- " prendre à la Reine ce malheur affreux." Il fortit alors avec fes camarades, leur but étoit rempli.

La Reine revenue à elle mêla fes larmes à celles de fes enfans et paffa avec la Famille Royale dans la chambre de Madame Elizabeth, d'où l'on entendoit moins les clameurs du peuple. Je reftai un inftant dans la chambre de la Reine, et regardant par la fenêtre, à travers les ftores, je vis une feconde fois la tête de Mde. la Princeffe de *Lamballe* ; celui qui la portoit étoit monté fur les décombres des maifons que l'on abattoit pour ifoler la Tour ; un autre à côté de lui tenoit au bout d'un fabre le cœur tout fanglant de cette infortunée Princeffe. Ils voulurent forcer la porte de la Tour, un Municipal nommé *Daujon* les harangua, et j'entendis très-diftinctement qu'il leur difoit : " La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les Dépar- " temens y ont des droits ; la France a confié la garde de ces grands cou- " pables à la ville de Paris : c'eft à vous de nous aider à les garder, jufqu'à " ce que la juftice nationale venge le peuple." Ce ne fut qu'après une heure de réfiftance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le foir de la même journée, un des Commiffaires me dit que la populace avoit tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la Tour le corps nud et fanglant de la Princeffe de *Lamballe*, qui avoit été trainé depuis

la prison de la Force jusqu'au Temple; que des Municipaux après avoir lutté contre cette populace, lui avoient opposé pour barrière un ruban tricolor attaché en travers de la principale porte d'entrée; qu'ils avoient inutilement réclamé du secours de la Commune de Paris, du Général *Santerre* et de l'Assemblée Nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimuloit pas; et que pendant six heures, il avoit été incertain si la Famille Royale ne seroit pas massacrée. En effet la faction n'étoit pas encore toute-puissante: les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étoient pas sur les moyens de l'executer, et l'Assemblée désiroit peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit, le Municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avoit coûté le ruban au trois couleurs.

A huit heures du soir, tout étoit calme aux environs de la Tour, mais la même tranquillité étoit loin de régner dans Paris où les massacres continuérent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des Municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille; je lui citai *D'Anjon* qui avoit arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fut rien moins que porté pour Sa Majesté. Ce Municipal ne revint à la Tour que quatre mois après; le Roi se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la Famille Royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avoit adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite Tour, où le Roi étoit alors renfermé.

Elle étoit adossée à la grande Tour, sans communication intérieure, et formoit un quarré long flanqué de deux Tourelles; dans une de ces Tourelles étoit un petit escalier qui partoit du premier étage et conduisoit à une galerie sur la plate-forme; dans l'autre étoient des cabinets qui correspondoient à chaque étage de la Tour.

Le corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit composé d'une anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la Tourelle, où se trouvoit une bibliothêque de douze à quinze cens volumes.

Le second étage étoit divisé à peu près de la même maniére. La plus grande pièce servoit de Chambre à coucher à la Reine et à Monsieur le Dauphin; la seconde séparée de la premiere par une petite anti-chambre fort obscure, étoit occupée par Madame Royale et Madame Elizabeth. Il falloit traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la Tou-

relle, et ce cabinet qui servoit de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la Famille Royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demeuroit au troisième étage et couchoit dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la Tourelle lui servoit de cabinet de lecture. A côté étoit une cuisine séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure, qu'avoient habitée MM. *de Chamilly* et *Hüe* et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit fermé. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le Roi se levoit ordinairement à six heures du matin ; il se rasoit lui-même ; je le coëffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le Municipal restoit dans la chambre à coucher, la porte entre ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté prioit à genoux pendant cinq à six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et preparé la table pour le déjeûner, je descendois chez la Reine ; elle n'ouvroit sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le Municipal n'entrât chez elle. Je faisois la toilette du jeune Prince, j'arrangeois les cheveux de la Reine, et j'allois pour le même service, dans la chambre de Madame Royale et de Madame Elizabeth. Ce moment de la toilette étoit un de ceux où je pouvois instruire la Reine et les Princesses de ce qne j'avois appris. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à leur dire, et l'une d'elles causant avec l'Officier municipal, détournoit son attention.

A neuf heures, la Reine, ses enfans et Madame Elizabeth montoient dans la chambre du Roi pour le déjeûner : après les avoir servis, je faisois les chambres de la Reine et des Princesses ; *Tison* et sa femme ne m'aidoient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'étoit pas pour le service seulement qu'on les avoit placés dans la Tour : un rôle plus important leur avoit été confié ; c'étoit d'observer tout ce qui auroit pu échapper à la surveillance des Municipaux, et de dénoncer les Municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entroient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avoient choisis ; car la femme *Tison* qui paroissoit alors d'un caractère assez doux, mais qui trembloit devant son mari, s'est fait ensuite connoitre par une infâme denonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie ; et *Tison*, ancien commis aux barrières, étoit un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avoit de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avoient voulu placer ce qu'ils avoient trouvé de plus vil !

A dix heures, le Roi descendoit avec sa Famille dans la chambre de la Reine et y passoit la journée. Il s'occupoit de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnoit des

leçons de géographie, et l'exerçoit à laver des cartes, L'intelligence prématurée du jeune Prince répondoit parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire étoit si heureuse, que sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquoit les départemens, les districts, les villes et le cours des rivieres : c'étoit la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montroit. La Reine de son côté s'occupoit de l'éducation de sa Fille, et ces différentes leçons duroient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi les trois Princesses se rendoient dans la Chambre de Madame Elizabeth pour quitter leur robe du matin ; aucun Municipal n'entroit avec elles

A une heure, lorsque le tems étoit beau, on faisoit descendre la Famille Royale dans le jardin ; quatre Officiers municipaux et un Chef de Légion de la Garde nationale l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des Maronniers : il m'étoit aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisois jouer le jeune Prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontoit dans la Tour où je servois le dîner, et tous les jours à la même heure, *Santerre*, brasseur de bierre, Commandant général de la Garde nationale de Paris, venoit au Temple, accompagné de deux aides-de camp. Il visitoit exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressoit la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille Royale se rendoit dans la chambre de la Reine ; Leurs Majestés faisoient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'étoit pendant ce tems que je dînois.

A quatre heures, le Roi prenoit quelques instans de repos, les Princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnoit pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du Trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste ! . . . . Son Epouse, ses Enfans, sa Sœur, contemplant avec respect ses traits augustes dont le malheur sembloit encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvoit lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui ! . . . . . Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au réveil du Roi, on reprenoit la conversation ; ce Prince me faisoit asseoir auprès de lui. Je donnois sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils ; et, d'après ses indications, je copiois des exemples dans les Œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois le jeune Prince dans la chambre de Madame Elizabeth, où je le faisois jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la Famille Royale se plaçoit autour d'une table ; la Reine faisoit à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec sa situation, se présentoient souvent et donnoient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elizabeth lisoit à son tour, et cette lecture duroit jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune Prince dans la chambre de Madame Elizabeth : la Famille Royale y assistoit ; le Roi se plaisoit à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de Mercures de France qu'il avoit trouvés dans la bibliothèque.

Après le souper de Monsieur le Dauphin, je le déshabillois ; c'étoit la Reine qui lui faisoit réciter ses prières : il en fasoit une particulière pour pour Mde. la Princesse *de Lamballe*, et par une autre il demandoit à Dieu de protéger les jours de Mde. la Marquise *de Tourzel* sa gouvernante. Lorsque les Municipaux étoient trop près, ce jeune Prince avoit de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisois passer ensuite dans le cabinet ; et si j'avois quelque chose à apprendre à la Reine, je saissois cet instant. Je l'instruisois du contenu des Journaux : on n'en laissoit arriver aucun dans la Tour ; mais un crieur envoyé exprès tous les soirs à sept heures, s'approchoit près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et crioit à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'étoit passé à l'Assemblée Nationale, à la Commune et aux Armées. C'étoit, dans le cabinet du Roi que je me plaçois pour l'écouter, et là dans le silence, il m'étoit facile retenir tout ce que j'entendois.

A neuf heures, le Roi soupoit. La Reine et Madame Elizabeth restoient alternativement auprès de Monsieur le Dauphin pendant ce repas : je leur portois ce qu'elles désiroient du souper ; c'étoit encore un des instans où je pouvois leur parler sans témoins.

Après le souper, le Roi montoit un instant dans la chambre de la Reine, lui donnoit la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevoit les embrassemens de ses enfans ; il alloit dans sa chambre, se retiroit dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit. La Reine et les Princesses se renfermoient chez elles. Un des Municipaux restoit dans la petite pièce qui séparoit leurs chambres, et y passoit la nuit : l'autre suivoit Sa Majesté.

Je plaçois alors mon lit près de celui du Roi, mais Sa Majesté attendoit pour se coucher que le nouveau Municipal fût monté, afin de savoir qui il étoit et si elle ne l'avoit pas encore vu, elle me chargeoit de demander son nom. Les Municipaux étoient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le tems que le Roi resta dans la petite Tour, jusqu'au trente Septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le quatre Septembre, le Secrétaire de *Pétion* vint à la Tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance : Sa Majesté lui recommanda de rendre à M. *Hüe* une somme de cinq cents vingt-six livres qu'il avoit avancée pour son service ; il le luit promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'Assemblée Législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de Sa Majesté dans la Tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, Madame Elizabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenants à la Princesse *de Lamballe*, qu'elle avoit laissés à la Tour, lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'addressai avec une lettre à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet, ni la lettre ne lui étoient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des Municipaux qu'on choisissoit pour venir au Temple, indiquoit de quelle espèce d'hommes on s'étoit servi pour la Révolution du Dix Aôut, et pour les massacres du Deux Septembre.

Un Municipal nommé *James*, maître de langue Angloise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré, que ses collègues le laissoient joujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvoit échapper à ses regards, mais que la pièce étoit trop petite pour y rester deux. *James* insista d'une manière dure et grossière ; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour là à sa lecture et rentra dans sa chambre où ce Municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le Commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il étoit fâché qu'on eût oublié de le relever, ce Municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du Roi que par des injures. " Je viens ici," dit-il, " pour examiner " votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne. " Et s'avançant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête : " Personne, et " vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler." Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelloit *Meunier*.

Un autre Commissaire nommé *Le Clerc*. médecin de profession, se trouva dans la chambre de la Reine au moment où je donnois une leçon d'écriture au jeune Prince ; il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducarion républicaine qu'il falloit donner à Monsieur le Dauphin : il vouloit substituer à ces lectures, celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième étoit présent à une lecture que la Reine faisoit à ses enfans : elle lisoit un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le Connétable de Bourbon prit les armes contre la France ; il prétendit que la Reine par cet exemple vouloit inspirer à son fils des sentimens de vengeance contre sa patrie ; et il en fit une dénonciation formelle au Conseil ; j'en prévins la Reine qui, dans la suite, choisit les lectures, de maniere qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé *Simon* cordonnier et Officier municipal, étoit un des six Commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple, mais il étoit le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittoit point la Tour. Cet homme ne paroissoit jamais devant la Famille Royale, sans affecter la plus basse insolence; souvent il me disoit, assez près du Roi, pour en être entendu : " *Cléry*, demande à *Capet* s'il a besoin de " quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde " fois." j'étois forcé de répondre, " il n'a besoin de rien." C'est ce même *Simon* qui, dant la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune Prince, j'avois fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine, Un Municipal prétendit qu'elle montroit à son fils à parler en chiffres ; et il fallut renoncer aux leçons d'Arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les Princesses travailloient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à Madame la Duchesse de *Sérent* ; les Municipaux à qui j'en demandai la permission crurent que les dessins représentoient des hiéroglyphes, déstinés à correspondre avec le dehors ; en conséquence ils prirent un arrêté, par lequel il fut défendu de laisser sortir de la Tour les ouvrages des Princesses.

Quelques-uns des Commissaires ne parloient jamais du Roi, du jeune Prince et des Princesses sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un Municipal nommé *Turlot*, dit un jour devant moi : " Si le " bourreau ne guillotinoit pas cette S..... Famille, je la guillotinerois moi-" même."

Le Roi et Sa Famille, en sortant pour la promenade, devoient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étoient placés dans l'intérieur de la petite Tour. Les factionnaires présentoient les armes aux Municipaux et aux Chefs de légion, mais quand le Roi arrivoit près d'eux, ils posoient l'arme au pied, ou la renversoient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : " *La guillotine est permanente et attend le* " *tyran Louis* XVI." Le Roi lut ces paroles ; je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la Tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendoit un trousseau de grosses clefs, se présentoit à la porte, lorsque le Roi vouloit sortir, il ne l'ouvroit qu'au moment où Sa Majesté étoit près de lui, et sous pretexte de choisir dans ce grand nombre de clefs qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation la Famille Royale, et tiroit les verrouils avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à côté de la derniere porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille Royale qui sortoit, il soufloit de la fumée de tabac, surtout devant les Princesses. Quelques Gardes nationaux qui s'amusoient de ces insolences, se rassembloient près de lui, rioient aux éclats à chaque boufée de fumée et se permettoient les propos les plus grossiers ; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportoient des chaises du Corps de garde, s'y tenoient assis, et obstruoient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade les canonniers se rassembloient pour danser, et chantoient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille Royale remontoit dans la Tour, elle essuyoit les mêmes injures ; souvent on couvroit les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisoit : " *Madame Véto la dansera....Nous saurons mettre le gros cochon* " *au régime....A bas le cordon rouge....Il faut étrangler les petits louve-* " *teaux*," &c. On crayonnoit tantôt une potence où étoit suspendue une figure, sous les pieds de laquelle étoit écrit, " *Louis prenant un bain d'air.*" Tantôt une guillotine, avec ces mots : " *Louis crachant dans le sac*," &c.

On changeoit ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordoit à la Famille Royale. Le Roi et la Reine auroient pu s'y dérober en restant dans la Tour, mais leurs enfans, objets de leur sensibilité, avoient besoin de prendre l'air : c'étoit pour eux que leurs Majestés supportoient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité, ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarqués qu'ils étoient plus rares.

Un factionnaire montoit la garde à la porte de la chambre de la Reine : c'étoit un habitant des fauxbourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de

payſan. J'étois ſeul dans la premiere chambre occupé à lire, il me conſidéroit avec attention et paroiſſoit très-ému : je paſſe devant lui, il me préſente les armes, et me dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas ſortir."——« Pourquoi ?"——« Ma conſigne m'ordonne d'avoir les yeux « ſur vous."——« Vous vous trompez," lui dis-je.——« Quoi ! Monſieur, vous n'êtes pas le Roi ?"——« Vous ne le connoiſſez donc pas ?" « Jamais je ne l'ai vu, Monſieur, et je voudrois bien le voir ailleurs qu'ici." « Parlez bas : je vais entrer dans cette chambre, j'en laiſſerai la porte à « demi ouverte, et vous verrez le Roi : il eſt aſſis près de la croiſée, un « livre à la main." Je fis part à la Reine du déſir de ce ſactionnaire, et le Roi qu'elle en inſtruiſit, eut la bonté de ſe promener d'une chambre à l'autre pour paſſer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionaire. « Ah! Monſieur, me dit-il, que le Roi eſt bon, comme il aime ſes enfans!" Il étoit ſi attendri qu'à peine il pouvoit parler. « Non, continua-t-il, en « ſe frappant la poitrine, je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal." Je craignis que ſon extrême agitation ne le compromît : et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui ſervoit de promenade, encore fort jeune et d'une figure intéreſſante, exprimoit par ſes regards le déſir de donner quelques renſeignemens à la Famille Royale. Madame Elizabeth, dans un ſecond tour de promenade, s'en approcha pour voir s'il lui parleroit : ſoit crainte, ſoit reſpect, il ne l'oſa point ; mais quelques larmes roulèrent dans ſes yeux, et il fit un ſigne pour indiquer qu'il avoit dépoſé près de lui un papier dans les décombres : je me mis à le chercher, en feignant de choiſir des palets pour le jeune Prince, mais les Officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher déſormais des ſentinelles ; j'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offroit encore à la Famille Royale un genre de ſpectacle qui déchiroit ſouvent ſa ſenſibilité. Un grand nombre de ſujets fidèles profitoient chaque jour de ce court inſtant pour voir leur Reine et leur Roi, en ſe plaçant aux fenêtres des maiſons ſituées autour du jardin du Temple, et il étoit impoſſible de ſe tromper ſur leurs ſentimens et ſur leurs vœux. Je crus une fois reconnoitre Mde. la Marquiſe de *Tourzel*, et j'en jugeai ſurtout par ſon extrême attention à ſuivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince, lorſqu'il s'écartoit de ſes auguſtes parens. Je fis part de cette obſervation à Madame Elizabeth. Au nom de Mde. de *Tourzel*, cette Princeſſe, qui la croyoit une des victimes du deux Septembre, ne put retenir ſes larmes. « Qoi !" dit-elle, « elle vivroit encore !"

Le lendemain je trouvai moyen de prendre des renſeignemens ; Mde. la Marquiſe de *Tourzel* étoit dans une de ſes terres. J'appris auſſi que Mde. la Princeſſe de *Tarente*, et Mde. la Marquiſe de la *Roche-Aimont*, qui, le dix Août, au moment de l'attaque, s'étoient trouvées dans le Château des

Thuilleries, avoient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes dont le dévouement s'étoit manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille Royale ; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute cour d'Orléans avoient été massacrés, le neuf Septembre, à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le Duc de *Brissac* qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis le commencement de la Révolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M. de *Lessart*, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le vingt et un Septembre à quatre heures du soir, le nommé *Lubin* Municipal vint entouré de gendarmes à cheval, et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la Tour. Les trompettes sonnèrent. et il se fit un grand silence. Ce *Lubin* avoit une voix de Stentor. La Famille Royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la Royauté et de l'établissement d'une République. *Hébert* si connu sous le nom de Père Duchesne, et *Destournelles* depuis Ministre des Contributions publiques, se trouvoient de garde auprès de la Famille Royale ; ils étoient assis dans ce moment près de la porte, et fixoient le Roi avec un sourire perfide: ce Prince s'en apperçut, il tenoit un livre à la main et continua de lire ; aucune altération ne parut sur son visage. La Reine montra la même fermeté ; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau ; je me mis à une fenêtre : aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI : je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avoit son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étois servi des mêmes expressions que j'avois employées jusqu'alors : " *Le Roi demande pour son fils*" &c. . . . . " Vous êtes bien osé, me dit *Destournelles*, de vous servir ainsi " d'un titre aboli par la volonté du peuple. comme vous venez de l'entendre" Je lui observai que j'avois entendu une proclamation, mais que je n'en savois pas l'objet " C'est, me dit-il, l'abolition de la Royauté, et " vous pouvez dire à *Monsieur*, en me montrant le Roi, de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnoît plus." Je ne puis, lui répondis je, changer ce billet qui est déjà signé, le Roi m'en demanderoit la " cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre." " Vous ferez ce que " vous voudrez, me répliqua-t-il, mais je ne certifierai pas votre demande." Le lendemain Madame Elizabeth m'ordonna d'écrire à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la maniere suivante. " *Il est nécessaire pour le service de* " *Louis* XVI ....*de Marie Antoinette*.....*de Louis Charles*....*de Marie Thé-*" *rèse*....*de Marie Elizabeth*," &c...

Jufqu'alors j'avois été forcé de répéter fouvent ces demandes. Le peu de linge qu'avoient le Roi et la Reine, leur avoit été prêté par des perfonnes de la Cour,* pendant le temps qu'ils étoient reftes aux Feuillans. On n'avoit pu s'en procurer du Château des Thuilleries où, dans la journée du dix Août, tout avoit été livré au pillage. La Famille Royale manquoit furtout de vêtements : les Princeffes les raccommodoient chaque jour, et fouvent Madame Elizabeth, pour recoudre ceux du Roi, étoit obligée d'attendre qu'il fut couché : j'obtins cependant, après beaucoup d'inftances, qu'on fit un peu de linge neuf, mais les ouvrières l'ayant marqué de lettres *Couronnées*, les Municipaux exigèrent que les Princeffes ôtaffent les couronnes : il fallut obéir.

Le vingt-fix Septembre, j'appris par un Municipal qu'on fe propofoit de féparer le Roi de fa Famille, et que l'appartement qu'on lui deftinoit dans la grande Tour feroit bientôt prêt. Ce ne fut pas fans beaucoup de précautions que j'annonçai au Roi cette nouvelle tyrannie ; je lui témoignai combien il m'en avoit coûté pour l'affliger. " Vous ne pouvez me donner une plus " grande preuve d'attachement, me dit Sa Majefté, j'exige de votre zèle " de ne me rien cacher, je m'attends à tout ; tâchez de favoir le jour de " cette pénible féparation, et de m'en inftruire."

Le vingt-neuf Septembre, à dix heures du matin, cinq ou fix Municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où étoit la Famille Royale. L'un d'eux nommé *Charbonnier* fit lecture au Roi d'un arrêté du Confeil de la Commune qui ordonnoit " d'enlever papier, encre, plumes, crayons et " même les papiers écrits, tant fur la perfonne des détenus que dans leurs " chambres, ainfi qu'au valet de chambre et autres perfonnes du fervice de " la Tour ; et lorfque vous aurez befoin de quelque chofe, ajouta t-il, " *Clery* defcendra et écrira vos demandes fur un regiftre qui reftera dans la " falle du Confeil." Le Roi et fa Famille, fans faire la moindre obfervation, fe fouillèrent donnèrent leurs papiers, crayons, néceffaires de poche, &c. Les Commiffaires vifitèrent enfuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets défignés par l'arrêté. Je fus alors par un Municipal de la députation, que le foir même le Roi feroit transferé dans la grande Tour; je trouvai le moyen d'en faire avertir Sa Majefté par Madame Elizabeth.

En effet, après le fouper, comme le Roi quittoit la chambre de la Reine pour remonter dans la fienne, un Municipal lui dit d'attendre, le Confeil ayant quelque chofe à lui communiquer. Un quart-d'heure après, les fix

* La Comteffe de *Sutberland*, Ambaffadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets pour le jeune Prince. La Reine m'ordonna dans la fuite de renvoyer à Lady *Sutberland* les effets qui lui appartenoient, et de lui écrire de fa part pour la remercier. (La Reine à cette époque étoit privée de papier et d'encre.) Les Municipaux s'oppoferent à cet envoi et garderent le linge et les effets.

Municipaux qui le matin avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un ſecond arrêté de la Commune, qui ordonnoit ſa tranſlation dans la grande Tour. Quoiqu'inſtruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté ; ſa Famille déſolée cherchoit à lire dans les yeux des Commiſſaires, juſqu'où devoient s'etendre leurs projets ; ce fut en la laiſſant dans les plus vives allarmes que le Roi reçut les adieux : et cette ſéparation qui annonçoit déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que Leurs Majeſtés euſſent encore paſſé au Temple. Je ſuivis le Roi dans ſa nouvelle priſon.

L'appartement du Roi dans la grande Tour n'étoit point achevé, il n'y avoit qu'un ſeul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travailloient encore, ce qui cauſoit une odeur inſupportable, et je craignis que ſa Majeſté n'en fut incommodée. On me deſtinoit pour logement une chambre très éloignée de celle du Roi; j'inſiſtai fortement pour en être rapproché. Je paſſai la première nuit ſur une chaiſe auprès de Sa Majeſté ; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté, qu'on me donnât une chambre a côté de la ſienne.

Après le lever de ſa Majeſté, je voulus me rendre dans la petite Tour, pour habiller le jeune Prince, les Municipaux s'y refuſèrent. L'un d'eux nommé *Veron*, me dit : " Vous n'aurez plus de communication avec les pri- " ſonnières, votre maitre non plus, il ne doit pas même revoir ſes enfans."

A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduiſit vers ſa Famille. " Nous " n'avons point d'ordres pour cela," dirent les Commiſſaires. Sa Majeſté leur fit quelques obſervations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux Municipaux entrèrent ſuivis d'un garçon ſervant qui apportoit au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour ſon déjeûner ; le Roi leur témoigna le déſir de dîner avec ſa Famille : ils répondirent qu'ils prendroient les ordres de la Commune. " Mais, ajou- " ta le Roi, mon valet de chambre peut deſcendre, c'eſt lui qui a ſoin de " mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le ſervir,"——" Cela " ne dépend pas de nous," dirent les Commiſſaires, et ils ſe retirèrent.

J'étois alors dans un coin de la chambre accablé de douleur, et livré aux reflexions les plus déchirantes ſur le ſort de cette auguſte Famille. D'un côté, je voyois les ſouffrances de mon maître ; de l'autre, je me repréſentois le jeune Prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avoit déjà parlé de le ſéparer de leurs Majeſtés ; et qu'elles nouvelles ſouffrances cet enlèvement ne cauſeroit-il pas à la Reine !

J'étois occupé de ces affligeantes idées, lorſque le Roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avoit apporté ; il m'en préſenta la moitié, et me

dit :—" Il paroit qu'on a oublié votre déjeûner, prenez ceci, j'ai assez du " reste." Je refusai, mais il insista : je ne pus retenir mes larmes, le Roi s'en apperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres Municipaux amenèrent les ouvriers, pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces Municipaux dit au Roi, qu'il venoit d'assister au déjeûner de sa Famille, et qu'elle étoit en bonne santé. " Je vous remercie " répondit le Roi ; " Je vous prie de lui donner de " mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrois-je " pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre " de la Reine ? vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien " à lire." Sa Majesté indiqua les livres qu'elle désiroit : ce Municipal consentit à la demande du Roi, mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me chargea de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et de Madame Elizabeth : ils pleuroient tous, et leur douleur augmenta à ma vue ; ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La Reine, s'adressant aux Municipaux qui m'avoient accompagné, renouvella vivement la demande d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étoient plus des plaintes, ni des larmes, c'étoient des cris de douleur....." Eh bien ! ils di- " neront ensemble aujourd'hui, dit un Officier municipal, mais comme " notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons " demain ce qu'elle prescrira." Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se retrouver encore avec le Roi, un sentiment qui tenoit presque de la joie vint soulager cette malheureuse famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, Madame Elizabeth les mains élevées vers le ciel, remercioient Dieu de ce bonheur inattendu, et offroient le spectacle le plus touchant. Quelques Municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur ai vu répandre dans cet affreux séjour). L'un d'eux, le cordonnier *Simon*, dit assez haut : " Je crois que ces B... de femmes me " me feroient pleurer :" et s'addressant ensuite à la Reine : " Lorsque " vous assassiniez le peuple le dix Août, vous ne pleuriez point."—" Le " peuple est bien trompé sur nos sentimens, " répondit la Reine.

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avoit demandés et les lui portai : les Municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verroit sa Famille. Je dis à ces Commissaires que je pouvois sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princesses : ils y consentirent. J'eus ainsi

occafion d'apprendre à la Reine ce qui s'étoit paffé, et tout ce qu'avoit fouffert le Roi depuis qu'il l'avoit quittée.

On fervit le diner chez le Roi, où fa Famille fe rendit, et par les fentimens qu'elle fit éclater, on put juger des craintes qui l'avoient agitée; on n'entendit plus parler de l'arrêté de la Commune, et la Famille Royale continua de fe réunir aux heures des repas, ainfi qu'à la promenade.

Après le diner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparoit au deffus de celui du Roi: elle follicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois femaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon fervice, tant auprès de Leurs Majeftés, qu'auprès du jeune Prince et des Princeffes; leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les foins que le Roi donnoit à l'éducation de fon fils néprouvèrent aucune interruption, mais ce féjour de la Famille Royale dans deux Tours féparées, en rendant la furveillance des Municipaux plus difficile, la rendoit auffi plus inquiète. Le nombre des Commiffaires étoit augmenté, et leur défiance me laiffoit bien peu de moyens pour être inftruit de ce qui fe paffoit au dehors: voici ceux dont je fis ufage.

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets néceffaires, j'obtins la permiffion que ma femme vint au Temple une fois la femaine; elle étoit toujours accompagnée d'une Dame de fes amies, qui paffoit pour une de fes parentes. Perfonne n'a prouvé plus d'attachement que cette Dame à la Famille Royale, par les démarches qu'elle a faites et les rifques qu'elle a courus en plufieurs occafions. A leur arrivée, on me faifoit defcendre dans la chambre du Confeil, mais je ne pouvois leur parler qu'en préfence des Municipaux; nous étions obfervés de près, et les premières vifites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi: c'étoit le moment de la promenade, pendant laquelle la plûpart des Officiers Municipaux fuivoient la Famille Royale; il n'en reftoit qu'un dans la chambre du Confeil, et lorfque c'étoit un homme honnête, il nous laiffoit un peu plus de liberté, fans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainfi la facilité de parler fans être entendu, je leur demandois des nouvelles des perfonnes à qui la Famille Royale prenoit intérêt, et je m'informois de ce qui fe paffoit à la Convention. C'étoit ma femme qui avoit engagé le crieur dont j'ai déjà parlé, à venir chaque jour fe placer près des murs du Temple, et à crier, à plufieurs reprifes, le précis des journaux.

Je joignois à ces notions ce que je pouvois apprendre de quelques Municipaux, et furtout d'un ferviteur très-fidèle nommé *Turgi*, garçon fervant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Majefté, avoit trouvé

le moyen de ſe faire employer au Temple, avec deux de ſes camarades, *Marchand* et *Chrétien*. Ils apportoient dans la Tour les repas de la Famille Royale préparés dans une cuiſine aſſez éloignée ; ils étoient en outre chargés des commiſſions d'approviſionnemens, et *Turgi* qui partageoit avec eux cet emploi, ſortant du Temple, à ſon tour, deux ou trois fois la ſemaine, pouvoit s'informer de ce qui ſe paſſoit. La difficulté étoit de m'inſtruire de ce qu'il avoit appris ; on lui avoit défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le ſervice de la Famille Royale, mais toujours en préſence des Municipaux ; lorſqu'il vouloit me dire quelque choſe, il me faiſoit un ſigne convenu, et je cherchois à l'entretenir ſous différens prétextes. Tantôt je le priois de me coëffer : Madame Elizabeth, qui connoiſſoit mes relations avec *Turgi*, cauſoit alors avec les Municipaux ; j'avois ainſi le temps néceſſaire pour nos converſations : tantôt je lui donnois l'occaſion d'entrer dans ma chambre ; il ſaiſiſſoit ce moment pour placer ſous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avoit à me remettre.

Lorſque le Roi ou la Reine déſiroient quelques éclairciſſemens du dehors, et que le jour où ma femme devoit venir étoit éloigné, j'en chargeois encore *Turgi* : ſi ce n'étoit pas ſon jour de ſortie, je feignois d'avoir beſoin de quelque objet pour le ſervice de la Famille Royale ; " ce ſera " pour un autre jour, me diſoit-il." " Eh bien ! lui répondois je d'un " air indifférent, le Roi attendra." Je voulois en parlant ainſi engager les Municipaux à lui donner l'ordre de ſortir : ſouvent il le recevoit, et le même ſoir, ou le lendemain matin, il me donnoit les détails que je déſirois. Nous étions convenus de cette manière de nous entendre, mais il falloit prendre garde de ne pas employer une ſeconde fois les mêmes moyens, devant les mêmes Commiſſaires.

De nouveaux obſtacles ſe préſentoient pour rendre compte au Roi de ce que j'avois appris. Le ſoir, je ne pouvois parler à Sa Majeſté qu'au moment où l'on relevoit les Municipaux, et à ſon coucher. Quelque fois je pouvois lui dire un mot le matin, quand ſes gardiens n'étoient pas encore en état de paroître à ſon lever ; j'affectois de ne pas vouloir entrer ſans eux, mais en leur faiſant ſentir que Sa Majeſté m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer ; je tirois auſſitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant que je le chauſſois, je lui parlois ſans être vu ni entendu. Le plus ſouvent, mes eſpérances étoient trompées, et les Municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toilette, pour m'accompagner chez Sa Majeſté. Pluſieurs d'entr'eux me traitoient même avec dureté ; les uns m'ordonnoient le matin d'enlever leurs lits de ſangle, et le ſoir, me forçoient de les replacer ; les autres me tenoient ſans ceſſe des propos inſultans ; mais cette conduite me fourniſſoit de nouveaux moyens d'être utile à Leurs Majeſtés. N'oppoſant aux Commiſſaires que de la douceur et de la complaiſance, je les captivois

preſque malgré eux : je leur inſpirois de la confiance ſans qu'ils s'en apperçuſſent, et je parvenois ſouvent à ſavoir d'eux-mêmes ce que je voulois apprendre.

Tel étoit le plan que je ſuivois avec tant de ſoin depuis mon entrée au Temple, lorſqu'un événement auſſi bizarre qu'inattendu me fit craindre d'être ſéparé pour toujours de la Famille Royale.

Un ſoir, vers les ſix heures, c'étoit le cinq Octobre, après avoir accompagné la Reine dans ſon appartement, je remontois chez le Roi avec deux Officiers Municipaux, lorſque la ſentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois, et me dit avec un air de myſtère qu'elle voudroit bien m'entretenir. " Monſieur, lui répondis-je, parlez haut ; " il ne m'eſt pas permis de parler bas à perſonne."—" On m'a accuſé, ré- " pliqua le factionnaire, qu'on avoit mis le Roi au cachot depuis quelques " jours, et que vous étiez avec lui."——" Vous voyez bien le contraire," lui dis-je, et je le quittai. Dans ce moment, un des Municipaux marchoit devant moi, et l'autre me ſuivoit ; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin, deux Commiſſaires m'attendoient à la porte de l'appartement de la Reine : ils me conduiſirent à la Chambre du Conſeil, et les Municipaux qui s'y étoient raſſemblés, m'interrogérent. Je rapportai la converſation telle qu'elle avoit eu lieu : celui des Municipaux qui nous avoit entendus, confirma mon récit : l'autre ſoutint que la ſentinelle m'avoit remis un papier dont il avoit entendu le froiſſement, et que c'étoit une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les Municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dreſſa procès-verbal de la ſéance du Conſeil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de priſon.

Je croyois cette affaire terminée, lorſque le vingt-ſix Octobre, pendant le dîner de la Famille Royale, un Municipal entra ſuivi de ſix gendarmes, le ſabre à la main, d'un greffier et d'un huiſſier, tous deux en coſtume ; je crus qu'on venoit chercher le Roi, et je fus ſaiſi de terreur : la Famille Royale ſe leva, le Roi demanda ce qu'on lui vouloit, mais le Municipal, ſans lui répondre, m'appella dans une autre chambre : les gendarmes le ſuivirent, et le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on ſe ſaiſit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai la permiſſion d'en prévenir le Roi ; on me répondit que dès ce moment, il ne m'étoit plus permis de lui parler. " Prenez ſeulement une chemiſe, ajouta le Municipal, cela ne ſera " pas long." Je crus l'entendre, et n'emportai que mon chapeau. Je paſſai à côté du Roi et de Sa Famille, qui étoient debout et conſternés de la manière dont on m'enlevoit. La populace raſſemblée dans la cour du Temple m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un Officier de la Garde Na-

tionale dit qu'il étoit néceſſaire de me conſerver la vie, juſqu'à ce que j'euſſe révélé les ſecrets dont j'étois ſeul dépoſitaire, et les mêmes vociférations ſe firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au Palais de Juſtice qu'on me mit au ſecret ; j'y reſtai ſix heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvoient être les motifs de mon arreſtation : je me rappellai ſeulement que, dans la matinée du dix Août, pendant l'attaque du Château des Thuilleries, quelques perſonnes qui s'y trouvoient enfermées, et qui cherchoient à en ſortir, m'avoient prié de cacher dans une commode qui m'appartenoit, pluſieurs effets précieux, et même des papiers qui auroient pu les faire reconnoître ; je crus que ces papiers avoient été ſaiſis, et que peut-être ils alloient cauſer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étoient inconnus. C'étoit un tribunal révolutionnaire établi le dix-ſept Août, pour faire un choix entre ceux qui avoient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement, lorſque j'apperçus ſur le fauteuil des accuſés, ce même jeune homme ſoupçonné de m'avoir remis une lettre, trois ſemaines auparavant, et lorſque je reconnus dans mon accuſateur cet Officier Municipal qui m'avoit dénoncé au Conſeil du Temple ! On m'interrogea, des témoins furent entendus. Le Municipal renouvella ſon accuſation ; je lui répliquai qu'il n'étoit pas digne d'être Magiſtrat du peuple ; que puiſqu'il avoit entendu le froiſſement d'un papier et cru voir qu'on me remettoit une lettre, il auroit dû me fouiller ſur le champ, au lieu d'attendre dix-huit heures, pour me dénoncer au Conſeil du Temple. Après les débats, les jurés paſſèrent aux opinions, et ſur leur déclaration nous fumes acquittés. Le Préſident chargea quatre Municipaux préſens à mon jugement, de me reconduire au Temple : il étoit minuit. J'arrivai au moment où le Roi venoit de ſe coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille Royale avoit pris le plus vif interêt à mon ſort, et me croyoit déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande Tour ; mais ce jour-là même, ſi vivement déſiré, et qui ſembloit promettre à leurs Majeſtés quelques conſolations, fut marqué, de la part des Officiers Municipaux, par un nouveau trait d'animoſité contre la Reine. Depuis ſon entrée au Temple, ils la voyoient conſacrer ſon exiſtence au ſoin de ſon fils, et trouver quelque adouciſſement à ſes maux dans ſa reconnoiſſance et dans ſes careſſes, ils l'en ſéparerent ſans l'en prévenir : ſa douleur fut extrême. Le jeune Prince ayant été remis au Roi, je fus chargé de ſon ſervice. Avec quel attendriſſement la Reine ne me recommanda-t-elle point de veiller ſur les jours de ſon fils !

Les événemens dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de Leurs Majestés.

La grande Tour d'environ cent cinquante pieds de hauteur forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en quarré.

Le second et le troisième étages destinés à la Famille Royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planche. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des Municipaux; le premier étage servoit de corps de garde; le Roi fut logé au second.

La première piéce de son appartement étoit une antichambre (1) où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre du Roi (2) dans laquelle on plaça un lit pour Monsieur le Dauphin: la mienne se trouvoit à gauche (3), ainsi que la salle à manger (4) qui étoit séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avoit une cheminée dans la chambre du Roi: un grand poële placé dans l'antichambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces chambres étoit éclairée par une croisée, mais on avoit mis en dehors de gros barreaux de fer et des abats-jour qui empêchoient l'air de circuler; les embrâsures de fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande Tour communiquoit par chaque étage à quatre Tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces Tourelles étoit l'escalier (5) qui alloit jusqu'aux créneaux. On y avoit placé des guichets de distance en distance au nombre de sept. De cet escalier on entroit dans chaque étage en franchissant deux portes; la première étoit en bois de chêne fort épais, et garnie de clous, la seconde en fer.

Une autre Tourelle (6) donnoit dans la chambre du Roi, et y formoit un cabinet. On avoit ménagé une garde-robe (7) dans la troisième. La quatrième (8) renfermoit le bois de chauffage: on y déposoit aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les Municipaux de garde auprès de Sa Majesté passoient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du Roi avoient un faux plafond en toile, les cloisons étoient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentoit l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux, on avoit affiché en très gros caractères, *la déclaration des Droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une table, une glace sur la cheminée et un lit de damas verd, composoient tout

l'ameublement : ces meubles, ainſi que ceux des autres pièces, avoient été pris au Palais du Temple. Le lit du Roi étoit celui qui ſervoit au Capitaine des Gardes de Mgr. le Comte d'Artois*.

La Reine logeoit au troiſième étage : la diſtribution en étoit à peu près la même que celle de l'appartement du Roi. La chambre à coucher de la Reine (9) et de Madame Royale étoit au deſſus de celle du Roi : la Tourelle (10) leur ſervoit de cabinet. Madame Elizabeth occupoit la chambre (11) au deſſus de la mienne ; la pièce d'entrée ſervoit d'antichambre (12) : les Municipaux s'y tenoient le jour et y paſſoient la nuit. *Tiſon* et ſa femme furent logés au deſſus de la ſalle à manger (13) de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'étoit point occupé : une galerie régnoit dans l'intérieur des créneaux et ſervoit quelquefois de promenade. On avoit placé des jalouſies entre les créneaux, pour empêcher la Famille Royale de voir et d'être vue§.

Depuis cette réunion de Leurs Majeſtés dans la grande Tour, il y eut peu de changemens dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainſi que dans les momens que le Roi et la Reine avoient, juſques là, conſacrés à l'éducation de leurs enfans. Après ſon lever, le Roi liſoit l'office des Chevaliers du St. Eſprit, et comme on avoit refuſé de laiſſer dire la Meſſe au Temple, même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un breviaire à l'uſage du diocèſe de Paris. Ce prince étoit véritablement religieux, mais la religion pure et éclairée, ne l'avoit jamais détourné de ſes autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de *Monteſquieu*, celles du Comte de *Buffon* le Spectacle de la Nature de *Pluche* ; l'Hiſtoire d'Angleterre de *Hume*, en Anglois ; l'Imitation de Jéſus-Chriſt en langue Latine ; le Taſſe en langue Italienne ; nos différens théâtres ; étoient depuis ſon entrée au Temple, ſa lecture habituelle. Il conſacroit quatre heures de la journée à celle des auteurs Latins.

Madame Elizabeth et la Reine ayant déſiré des livres de pieté ſemblables à ceux du Roi, ſa Majeſté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Elizabeth à genoux près de ſon lit, et priant avec ferveur !

---

* Monſeigneur le Duc d'Angoulême, en ſa qualité de Grand Prieur de France, étoit propriétaire du Palais du Temple. Mgr. le Comte d'Artois l'avoit fait meubler : c'étoit ſa réſidence, lorſqu'il venoit à Paris. La grande Tour éloignée du Palais de deux cents pas, et ſituée au milieu du jardin, étoit le dépôt des archives de l'Ordre de Malthe.

§ A. Second étage de la petite Tour, habité par la Reine, ſes enfans et Madame Elizabeth depuis le 13 Août juſqu'à la fin d'Octobre 1792.

B. Troiſième étage de la petite Tour habité par le Roi depuis le 13 Août juſqu'au 29 Septembre 1792.

A neuf heures, on venoit chercher le Roi et son fils pour le déjeûner; je les accompagnois. J'arrangeois ensuite les cheveux des trois Princesses, et par les ordres de la Reine, je montrois à coëffer à Madame Royale. Pendant ce tems, le Roi jouoit aux Dames ou aux Echecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Elizabeth.

Après le diner, le jeune Prince et sa sœur jouoient dans l'antichambre au volant, au Siam ou à d'autres jeux : Madame Elizabeth étoit toujours présente, et s'asseyoit près d'une table, un livre à la main. Je restois dans cette pièce et quelquefois je lisois; je m'asseyois pour obéir aux ordres de cette Princesse. La Famille Royale ainsi dispersée inquiétoit souvent les deux Municipaux de garde, qui ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, vouloient encore moins se séparer, tant ils se méfioient l'un de l'autre. C'étoit ce moment que saisissoit Madame Elizabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutois et lui répondois sans détourner les yeux du livre que je tenois à la main, pour ne pas être surpris par les Municipaux. Monsieur le Dauphin et Madame Royale, d'accord avec leur Tante, facilitoient ces conversations par les jeux bruyans, et souvent l'avertissoient par quelques signes de l'entrée des Municipaux dans cette pièce. Je devois surtout me méfier de *Tison*, suspect même aux Commissaires qu'il avoit dénoncés plusieurs fois; c'étoit en vain que le Roi et la Reine le traitoient avec bonté, rien ne pouvoit vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les Municipaux plaçoient leurs lits dans l'antichambre de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupoit. Ils fermoient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurois pu entrer dans celle du Roi, et en emportoient la clef; il me falloit donc passer par l'antichambre lorsque Sa Majeste m'appelloit pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des Commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le sept Octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du Conseil, où je trouvai une vingtaine de Municipaux assemblés, présidés par *Manuel*, qui de Procureur de la Commune, étoit devenu membre de la Convention Nationale : sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soir même, les Ordres dont il étoit encore décoré, tels que ceux de *St. Louis* et de la *Toison d'Or*; Sa Majesté ne portoit plus l'Ordre du *St. Esprit*, qui avoit été supprimé par la première Assemblée.

Je représentai que je ne pouvois obéir, et que ce n'étoit point à moi à faire connoître au Roi les arrêtés du Conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'apperçus d'ailleurs, à l'embarras des Municipaux, qu'ils agissoient dans ce moment sans y être auto-

rifés par aucun arrêté, ni de la Convention, ni de la Commune. Les Commiffaires refufèrent de monter chez le Roi; *Manuel* les y décida, en offrant de les accompagner. Le Roi étoit affis et occupé à lire : ce fut *Manuel* qui lui adreffa la parole, et la converfation qui fuivit fut auffi remarquable par la familiarité indécente de *Manuel*, que par la modération du Roi.

« Comment vous trouvez-vous ? lui dit *Manuel* ; avez-vous ce qui vous « eft néceffaire ?—« Je me contente de ce que j'ai, répondit fa Majefté."— « Vous êtes fans doute inftruit des victoires de nos armées, de la prife de « Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoye."—« J'en ai « entendu parler il y a quelques jours, par un de ces Meffieurs qui lifoit le « Journal du foir."—« Comment ! n'avez-vous donc pas les Journaux, « qui deviennent fi intéreffans ?"—« Je n'en reçois aucun."—« Il faut, « Meffieurs, dit *Manuel*, en s'adreffant aux Municipaux, les donner tous les « Journaux à *Monfieur*, en montrant le Roi, il eft bon qu'il foit inftruit de « nos fuccès." Puis s'adreffant de nouveau à fa Majefté :—« Les princi- « pes démocratiques fe propagent ; vous favez que le peuple a aboli la « Royauté et adopté le Gouvernement Républicain."—« Je l'ai entendu « dire, et je fais des vœux pour que les François trouvent le bonheur que « j'ai toujours voulu leur procurer."—« Vous favez auffi que l'Affemblée « Nationale a fupprimé tous les *Ordres de Chevalerie* : on auroit dû vous di- « re d'en quitter les décorations; rentré dans la claffe des autres citoyens, « il faut que vous foyez traité de même; au refte demandez tout ce qui « vous eft néceffaire, on s'empreffera de vous le procurer."—« Je vous re- « mercie, dit le Roi, je n'ai befoin de rien." Auffitôt il reprit fa lecture. *Manuel* avoit cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience: il ne trouva qu'une grande réfignation et une inaltérable férénité.

La députation fe retira : l'un des Municipaux me dit de le fuivre à la chambre du Confeil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au Roi fes décorations. *Manuel* ajouta : « Vous ferez bien d'envoyer à la Convention les croix et « les rubans; je dois auffi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de « Louis XVI. pourra durer long-tems, et que fi votre intention n'étoit pas « de refter ici, vous feriez bien de le dire en ce moment ; on a encore le « projet, pour rendre la furveillance plus facile, de diminuer le nombre des « perfonnes employées dans la Tour ; fi vous reftez auprès du ci-devant « Roi, vous ferez donc abfolument feul, et votre fervice en deviendra plus « pénible : on vous apportera du bois et de l'eau pour une femaine, mais « ce fera vous qui nettoyerez l'appartement, et ferez les autres ouvrages." Je lui répondis que, déterminé à ne jamais quitter le Roi, je me foumettois à tout. On me reconduifit dans la chambre de fa Majefté qui me dit : « Vous avez entendu ces Meffieurs, vous ôterez ce foir mes ORDRES de « deffus mes habits."

Le lendemain en habillant le Roi, je lui dis que j'avois enfermé les croix et les cordons, quoique *Manuel* m'eût fait entendre qu'il conviendroit de les envoyer à la Convention. " Vous avez bien fait," me répondit Sa Majeſté.

On a répandu le bruit que *Manuel* étoit venu au Temple, dans le courant du mois de Septembre, pour engager Sa Majeſté à écrire au Roi de Pruſſe à l'époque de ſon entrée en Champagne. Je peux aſſurer que *Manuel* n'a paru dans la Tour que deux fois, pendant le tems que j'y ſuis reſté; le trois Septembre et le ſept Octobre : que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de Municipaux, et qu'il ne parla point au Roi en particulier.

Le neuf Octobre, on apporta au Roi le Journal des Débats de la Convention, mais quelques jours après, un Municipal, nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdiſoit de nouveau les papiers publics dans la Tour : il m'appella à la Chambre du Conſeil, et il me demanda par quel ordre je faiſois venir des Journaux à mon adreſſe. Effectivement, ſans que j'en fuſſe informé, on apportoit tous les jours quatre Journaux avec cette adreſſe imprimée: *Au valet de Chambre de Louis* XVI. *à la Tour du Temple.* J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore le nom des perſonnes qui en payoient l'abonnement. Ce *Michel* voulut me forcer de les lui indiquer ; il me fit écrire aux rédacteurs des journaux pour avoir des éclairciſſemens, mais leurs réponſes, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défenſe de laiſſer entrer les journaux dans la Tour avoit pourtant des exceptions, quand ces écrits fourniſſoient l'occaſion d'un nouvel outrage. Renfermoient ils des expreſſions injurieuſes contre le Roi ou la Reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes? certains Municipaux avoient la méchanceté réfléchie de les placer ſur la cheminée, ou ſur la commode de la chambre de Sa Majeſté, afin qu'ils tombaſſent ſous ſa main.

Ce Prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandoit " la tête du tyran Louis XVI, pour en charger ſa " pièce et l'envoyer à l'ennemi." Un autre de ces journaux, en parlant de Madame Elizabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inſpiroit au public ſon dévouement au Roi et à la Reine, cherchoit à détruire ſes vertus par les calomnies les plus abſurdes. Un troiſième diſoit qu'il falloit étouffer les deux petits louvetaux qui étoient dans la Tour, déſignant par là Monſieur le Dauphin et Madame Royale.

Le Roi n'étoit affecté de ces articles que par rapport au peuple. " Les " François, diſoit-il, ſont bien malheureux de ſe laiſſer ainſi tromper." J'avois ſoin de ſouſtraire ces journaux aux regards de Sa Majeſté, quand j'étois le premier à les appercevoir ; mais ſouvent on les plaçoit, quand

mon ſervice me retenoit hors de ſa chambre : ainſi il eſt bien peu de ces articles dictés dans le deſſein d'outrager la Famille Royale, ſoit pour provoquer au Régicide, ſoit pour préparer le peuple à le laiſſer commettre, qui n'aient été lus par le Roi. Ceux qui connoiſſent les inſolens écrits qui furent publiés dans ce tems-là peuvent ſeuls ſe faire une idée de ce genre inoui de ſupplice.

L'influence de ces écrits ſanguinaires ſe fit auſſi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des Officiers municipaux qui, juſques-là, ne s'étoient pas encore montrés ni ſi durs, ni ſi mefians.

Un jour après dîner, je venois d'écrire un mémoire de dépenſes dans la chambre du Conſeil, et je l'avois renfermé dans un pupitre dont on m'avoit donné la Clef. A peine fus-je ſorti, que *Marinot* Officier municipal dit à ſes collègues, quoiqu'il ne fût pas de ſervice, qu'il falloit ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenoit, et vérifier ſi je n'avois pas quelque correſpondance avec les ennemis du peuple. " Je le connois bien, ajouta-t-il, " et je ſais qu'il reçoit des lettres pour le Roi : " puis accuſant ſes collègues de ménagemens, il les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer tous au Conſeil de la Commune, et il ſortir pour exécuter ce deſſein. On dreſſa auſſitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenoit mon pupitre, on l'envoya à la Commune, ou *Marinot* avoit déjà fait ſa denonciation.

Ce même Municipal prétendit un autre jour qu'un damier qu'on me rapportoit et dont j'avois fait raccommoder les caſes, du conſentement de ſes collègues, renfermoit une correſpondance ; il le défit en entier, et ne trouvant rien, il fit recoller les caſes en ſa préſence.

Un Jeudi, ma femme et ſon amie étant venues au Temple, comme de coutume, je leur parlois dans la chambre du Conſeil. La Famille Royale qui étoit à la promenade nous apperçut, et la Reine et Madame Elizabeth nous firent un ſigne de tête. Ce mouvement de ſimple intérêt fut remarqué de *Marinot* ; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fit arrêter ma femme et ſon amie, au moment où elles ſortirent de la chambre du Conſeil. On les interrogea ſéparément : on demanda à ma femme qui étoit la Dame qui l'accompagnoit ; elle répondit : c'eſt ma ſœur : interrogée ſur le même fait, celle-ci dit être ſa couſine. Cette contradiction ſervit de matière à un long procès-verbal et aux ſoupçons les plus graves. *Marinot* prétendit que cette Dame étoit un Page de la Reine deguiſé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple, mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenois ſouvent dans ces courtes entrevues à leur remettre des notes écrites avec un crayon, qui avoit échappé

aux recherches des Municipaux, et que je cachois avec ſoin : ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par Leurs Majeſtés ; heureuſement que, ce jour là, je n'en avois remis aucune : ſi l'on avoit trouvé quelque billet ſur elles, nous euſſions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres Municipaux ſe faiſoient remarquer par les traits les plus bizarres. L'un faiſoit rompre des macarons, pour voir ſi l'on n'y avoit pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendit les noyaux. Un troiſieme me força de boire un jour de l'eſſence de ſavon deſtinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût du poiſon. A la fin de chaque repas, Madame Elizabeth me donnoit à nettoyer un petit couteau à lame d'or : ſouvent les commiſſaires me l'arrachoient des mains, pour examiner ſi je n'avois pas gliſſé quelque papier au fond de la gaine.

Madame Elizabeth m'avoit ordonné de renvoyer à Mde. la Ducheſſe de *Sérent* un livre de piété : les Municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on y eût écrit quelque choſe avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la Reine pour la coëffer ; il fallut que Sa Majeſté vint dans l'appartement du Roi, & qu'elle apportât ellemême tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa toilette.

Un autre voulut la ſuivre, quand ſelon ſon uſage, elle entroit à midi dans la chambre de Madame Elizabeth, pour quitter ſa robe du matin ; je lui repréſentai l'indécence de ce procédé ; il inſiſta : Sa Majeſté ſortit de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorſque je recevois le linge du blanchiſſage, les Municipaux me le faiſoient déployer pièce par pièce, et l'examinoient au grand jour. Le livre de la blanchiſſeuſe, et tout autre papier ſervant d'enveloppe, étoient préſentés au feu, pour s'aſſurer qu'il n'y avoit aucune écriture ſecrette. Le linge que quittoient le Roi et les Princeſſes, étoit auſſi examiné.

Quelques Municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues ; mais la plûpart devenus ſuſpects au Comité de Salut Public, ſont morts victimes de leur humanité ; ceux qui exiſtent encore ont gémi longtemps dans les priſons.

Un jeune homme, nommé *Toulan*, que je croyois, à ſes propos, un des plus grands ennemis de la Famille Royale, vint un jour près de moi, et me ſerrant la main : " Je ne peux, me dit il avec myſtère, parler aujourd'hui " à la Reine, à cauſe de mes camarades ; prévenez la que la commiſſion " dont elle m'a chargé eſt faite ; que, dans quelques jours, je ſerai de ſer- " vice, et qu'alors je lui apporterai la réponſe." Etonné de l'entendre

parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendit un piège.——" Monsieur, lui " dis-je, vous vous trompez, en vous adressant à moi pour de pareilles " commissions."——" Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il, en me ser- " rant la main avec plus de force, et il se retira." Je rendis compte à la Reine de cette conversation. " Vous pouvez vous fier à *Toulan*, me dit- " elle." Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette Prin- cesse avec neuf autres Officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la Reine, quand elle étoit encore au Temple. *Toulan* périt du dernier supplice.

Leurs Majestés renfermées dans la Tour depuis trois mois n'avoient encore vu que des Officiers municipaux, lorsque, le premier Novembre, on leur annonça une députation de la Convention Nationale. Elle étoit composée de *Drouet* maître de poste de Varennes, de *Chabot* ex-capucin, de *Dubois Crancé*, de *Duprat*, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille Royale, et surtout la Reine, frémirent d'horreur à la vue de *Drouet*; ce député s'assit insolemment près d'elle ; à son exemple, *Chabot* prit un siége. La députation demanda au Roi comment il étoit traité, et si on lui donnoit les choses nécessaires. " Je ne me plains de " rien, répondit sa Majesté, je demande seulement que la Commission fasse " remettre à mon valet de chambre, ou déposer au Conseil, une somme de " deux mille livres, pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous " fasse parvenir du linge et d'autres vêtemens, dont nous avons le plus " grand besoin." Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

Quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fit appeller M. *Dubois* dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fievre survint : on permit alors à Sa Majesté de consulter M. *le Monnier* son premier Médecin. Il seroit difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittoient presque point le Roi pendant le jour, le servoient avec moi, et m'aidoient souvent à faire son lit : je passois les nuits seul auprès de sa Majesté. M *le Monnier* venoit deux fois le jour accompagné d'un grand nombre de Municipaux : on le fouilloit, et il ne lui étoit permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, M. *le Monnier* demanda à rester quelques heures : comme il se tenoit debout, pendant que plusieurs Municipaux étoient assis, le chapeau sur la tête, sa Majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect ; les Commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours.

Peu de jours après, le jeune Prince, qui couchoit dans la chambre de sa Majesté, et que les Municipaux n'avoient pas voulu faire transférer dans

celle de la Reine, eut de la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui étoit permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine, à Madame Royale, et à Madame Elizabeth. M. *le Monnier* obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitois étoit une pièce humide, et sans cheminée : l'abat jour de la croisée interceptoit encore le peu d'air qu'on y respiroit. Je fus attaqué d'une fievre rhumatique, avec une forte douleur au côté qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le Roi, mais sa Majesté voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette premiere journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point ; cet auguste enfant m'apportoit à boire : le soir le Roi profita d'un moment où il paroissoit moins surveillé, pour entrer dans ma chambre; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : " Je voudrois vous donner moi même des soins, mais vous " savez combien nous sommes observés : prenez courage, demain vous ver- " rez mon médecin." A l'heure du souper, la Famille Royale entra chez moi, et Madame Elizabeth, sans que les Municipaux s'en apperçussent, me remit une petite bouteille qui contenoit un loc. Cet Princesse qui étoit fort enrhumée, s'en privoit pour moi : je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine déshabilla et coucha le jeune Prince, et Madame Elizabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. *le Monnier* m'ordonna une saignée, mais il falloit le consentement de la Commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au Palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la Tour, si j'en sortois une fois, je ne voulus plus être saigné ; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux Municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Turgi demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille Royale venoit me voir. Madame Elizabeth m'aportoit souvent des drogues qu'elle demandoit comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnoissance et de l'admiration. Qui n'eût été touché de voir cette auguste famille suspendre en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs !

Je ne dois pas oblier de rapporter ici un trait de Monſieur le Dauphin, qui prouve juſqu'où alloit la bonté de ſon cœur, et combien il profitoit des exemples de vertu qu'il avoit continuellement ſous les yeux.

Un ſoir après l'avoir couché, je me retirois pour faire place à la Reine et aux Princeſſes qui venoient l'embraſſer, et lui donner le bon ſoir dans ſon lit: Madame Elizabeth, que la ſurveillance des Municipaux avoit empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boëte de paſtilles d'ipécacuanha, en lui recommandant de me la donner, lorſque je reviendrois. Les Princeſſes remontèrent chez elles ; le Roi paſſa dans ſon cabinet, et j'allai ſouper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majeſté : j'étois ſeul, le jeune Prince m'appella à voix baſſe ; je fus très ſurpris de ne pas le trouver endormi: et craignant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cauſe. " C'eſt " me dit-il, que ma tante m'a remis une petite boëte pour vous, et je n'ai pas " voulu m'endormir ſans vous la donner ; il étoit tems que vous vinſſiez, " car mes yeux ſe ſont déjà fermés pluſieurs fois." Les miens ſe remplirent de larmes, il s'en apperçut, m'embraſſa, et deux minutes après, il dormoit profondément.

A cette ſenſibilité, le jeune Prince joignoit beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de ſon âge. Souvent par ſes naïvetés, l'enjouement de ſon caractère, et ſes petites eſpiégleries, il faiſoit oublier à ſes auguſtes parens leur douloureuſe ſituation ; mais il la ſentoit lui-même ; il ſe reconnoiſſoit, quoique ſi jeune, dans une priſon, et ſurveillé par des ennemis. Sa conduite et ſes propos avoient pris cette réſerve, que l'inſtinct, quand il s'agit d'un danger, inſpire peut être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Thuilleries, ni de Verſailles, ni d'aucun objet qui auroit pu rappeller à la Reine ou au Roi, quelqu'affligeant ſouvenir. Voyoit-il arriver un Municipal plus honnête que ſes collègues ? il couroit au devant de la Reine, s'empreſſoit de le lui annoncer, et lui diſoit avec l'expreſſion du contentement le plus marqué : " Maman, c'eſt aujourd'hui M. un tel."

Un jour, comme il avoit les yeux fixés ſur un Municipal qu'il dit reconnoître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avoit vu. Le jeune Prince refuſa conſtamment de répondre ; puis ſe penchant vers la Reine ; " C'eſt, " lui dit-il à voix baſſe, dans notre voyage de Varennes."

Le trait ſuivant offre une nouvelle preuve de ſa ſenſibilité. Un tailleur de pierres étoit occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre pour y placer d'énormes verroux : le jeune Prince, pendant que cet ouvrier dejeûnoit, s'amuſoit avec ſes outils : le Roi prit des mains de ſon fils le marteau et le ciſeau, lui montrant comment il falloit s'y prendre. Il s'en ſervit pendant quelques momens. Le maçon attendri de voir ainſi le Roi travailler, dit à Sa Majeſté : " Quand vous ſortirez de cette Tour, vous pourrez

« dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison."—« Ah! ré-« pondit le Roi, quand et comment en sortirai je ?" Monsieur le Dauphin versa des larmes : le Roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grand pas.

Le deux Décembre, la Municipalité du dix Août fut remplacée par une autre sous le titre de Municipalité provisoire. Beaucoup de Municipaux furent réélus : je crus d'abord que cette nouvelle Municipalité feroit mieux composée que l'ancienne, et j'espérois quelques changemens favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux Commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs; ceux-ci étoient plus grossiers, mais il étoit aisé de profiter de leur indiscretion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils savoient. Je dus étudier les Commissaires de cette nouvelle municipalité, pour distinguer leur conduite et leur caractère : les premiers étoient plus insolens : la méchanceté des seconds étoit bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque, il n'y avoit eu auprès du Roi qu'un seul Municipal, et un autre auprès de la Reine ; la nouvelle Municipalité ordonna qu'il y en auroit deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au Roi et aux Princesses : d'un autre côté, le Conseil qui, jusques-là, s'étoit tenu dans une des salles du Palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la Tour au rez de chaussée. Les nouveaux Municipaux vouloient surpasser le zèle des anciens; et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Le sept Décembre, un Municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire au Roi un arrêté qui ordonnoit d'ôter aux détenus, « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instrumens tranchans dont « on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte « recherche, tant sur leurs personnes que dans leurs appartemens." Pendant cette lecture, le Municipal avoit la voix altérée ; il étoit aisé de s'appercevoir de la violence qu'il se faisoit à lui-même, et il a prouvé depuis, par sa conduite, qu'il n'avoit consenti à être envoyé au Temple, que pour être utile à la Famille Royale.

Le Roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les Municipaux firent les recherches les plus exactes dans l'appartement, prirent les rasoirs, le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instrumens pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en argent. De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les Municipaux montèrent ensuite chez la Reine, lurent aux trois Princesses le même arrêté et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail.

Une heure après on me fit descendre à la chambre du Conseil, et l'on me

demanda ſi je n'avois pas connoiſſance des objets qui étoient reſtés dans le néceſſaire que le Roi avoit remis dans ſa poche. « Je vous ordonne, me « dit un Municipal nommé *Sermaize*, de reprendre ce ſoir le néceſſaire. » « Ce n'eſt point à moi, lui répondis-je, à mettre à exécution les arrêtés de « la Commune, ni à fouiller dans les poches du Roi. »—— *Cléry* a raiſon, « dit un autre Municipal : c'étoit à vous, en s'adreſſant à *Sermaize*, à faire « cette recherche. »

On dreſſa procès-verbal de tous les objets enlevés à la Famille Royale, et on les diſtribua en paquets que l'on cacheta : on m'ordonna enſuite de mettre ma ſignature au bas d'un arrêté qui m'enjoignoit d'avertir le Conſeil, ſi je trouvois ſur le Roi, ſur les Princeſſes, ou dans leur appartement, des inſtrumens tranchans : ces differentes pièces furent envoyées à la Commune.

On pourroit voir, en compulſant les regiſtres du Conſeil du Temple, que j'ai été ſouvent forcé de ſigner des arrêtés et des demandes, dont j'étois bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction. Je n'ai jamais rien ſigné, rien dit, rien fait, que d'après les ordres précis du Roi ou de la Reine. Un refus de ma part m'auroit éloigné de leurs Majeſtés, auxquelles j'avois conſacré mon exiſtence ; ma ſignature au bas de certains arrêtés n'avoit d'autre objet que de faire connoître que ces pièces m'avoient été lues.

Le même *Sermaize*, dont je viens de parler, me conduiſit alors dans l'appartement de ſa Majeſté. Le Roi étoit aſſis près de la cheminée, les pincettes à la main ; *Sermaize* lui demanda de la part du Conſeil à voir ce qui étoit reſté dans le néceſſaire ; le Roi le tira de ſa poche et l'ouvrit : il y avoit un tourne-vis, un tire-bourre et un petit briquet. *Sermaize* le les fit remettre. « Ces pincettes que je tiens en main ne ſont-elles pas auſſi un « inſtrument tranchant ? » lui dit le Roi, en lui tournant le dos. Ce Municipal étant deſcendu, j'eus occaſion de rendre compte à ſa Majeſté de tout ce qui s'étoit paſſé au Conſeil relativement à cette ſeconde recherche.

Au moment du dîner, il s'éleva une conteſtation entre les Commiſſaires. Les uns s'oppoſoient à ce que la Famille Royale ſe ſervît de fourchettes et de couteaux : d'autres conſentoient à laiſſer les fourchettes ; enfin il fut décidé qu'on ne feroit aucun changement, mais qu'on enleveroit les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux Princeſſes, leur devint d'autant plus ſenſible qu'elles furent obligées de renoncer à différens ouvrages, qui juſqu'alors avoient ſervi à les diſtraire dans les longues journées d'une priſon. Un jour Madame Elizabeth couſoit les habits du Roi, et n'ayant point de ciſeaux, elle rompoit le fil avec ſes dents. « Quel contraſte, lui « dit le Roi, qui la fixoit avec attendriſſement ! il ne vous manquoit rien

" dans votre jolie maiſon de Montreuil "——" Ah ! mon frère, répondit-
" elle, puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs ?"

Cependant chaque jour amenoit de nouveaux arrêtés dont chacun etoit une nouvelle tyrannie. La brutquerie et la dureté des Municipaux envers moi étoit plus remarquable que jamais. On venoit de renouveller aux trois ſervans la défenſe de me parler, et tout me faiſoit craindre quelques nouveaux malheurs. La Reine et Madame Elizabeth, frappées du même preſſentiment, me demandoient ſans ceſſe des nouvelles, et je ne pouvois leur en donner ; je n'attendois ma femme que dans trois jours, mon impatience étoit extrême.

Enfin le Jeudi ma femme arriva. On me fit deſcendre au Conſeil ; elle affecta de me parler à haute voix, pour éloigner les ſoupçons de nos nouveaux ſurveillans : et pendant qu'elle me donnoit des détails ſur nos affaires domeſtiques : " Mardi prochain, me dit ſon amie, on conduit le Roi à la
" Convention, le procès va commencer, ſa Majeſté pourra prendre un Con-
" ſeil : tout cela eſt certain."

Je ne ſavois comment annoncer directement au Roi cette nouvelle : j'aurois voulu en inſtruire d'abord la Reine ou Madame Elizabeth ; mais j'étois dans les plus vives alarmes : le tems preſſoit et le Roi m'avoit défendu de lui rien cacher. Le ſoir en le deſhabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avois appris ; je lui fis même preſſentir, qu'on avoit le projet, pendant le procès, de le ſéparer de ſa famille, et j'ajoutai qu'il n'y avoit plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque manière de correſpondre avec elle. Je l'aſſurai que j'étois décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du Municipal ne me permit pas d'en dire d'avantage et empêcha ſa Majeſté de me répondre.

Le lendemain au lever du Roi, je ne pus trouver l'inſtant de lui parler : il monta avec ſon fils pour déjeûner chez les Princeſſes, je l'y ſuivis. Après le déjeûner, il cauſa aſſez long tems avec la Reine qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il étoit queſtion de tout ce que j'avois dit au Roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occaſion d'entretenir Madame Elizabeth ; je lui peignis combien il m'en avoit coûté d'augmenter les peines du Roi, en l'inſtruiſant du jour où l'on devoit commencer ſon procès ; elle me raſſura en me diſant " que le Roi étoit ſenſible à cette
" marque d'attachement de ma part : ce qui l'afflige le plus, ajouta elle,
" c'eſt la crainte d'être ſéparé de nous : tâchez d'avoir encore quelques ren-
ſeignemens."

Le ſoir le Roi me témoigna combien il étoit ſatiſfait d'avoir appris d'avance qu'il devoit paroître à la Convention. " Continuez, me dit il, de
" chercher à découvrir quelque choſe ſur ce qu'ils veulent faire de moi, ne

" craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma famille de ne " pas paroître instruit, pour ne pas vous compromettre."

Plus le moment du procès approchoit, et plus on me montroit de défiance; les Municipaux ne répondoient à aucune de mes questions. J'avois déjà employé inutilement differens prétextes pour descendre au Conseil où j'aurois pu me procurer de nouveaux détails à communiquer au Roi, lorsqu'une Commission chargée de vérifier les dépenses de la Famille Royale vint au Temple. On fut obligé de me faire descendre pour donner des renseignemens, et j'appris par un Municipal bien intentionné, que la séparation du Roi d'avec sa Famille, arrêtée seulement par la Commune, n'avoit point encore été prononcée par l'Assemblée Nationale. Le même jour *Turgi* m'apporta un Journal où je trouvai le décret qui ordonnoit de conduire le Roi à la barre de la Convention; il me remit aussi un mémoire sur le procès du Roi publié par M. *Necker*; je n'eus d'autre moyen pour communiquer ce journal et ce mémoire à la Famille Royale, que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le Roi et les Princesses.

Le onze Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit auroit cruellement alarmé la Famille Royale, si elle n'en avoit pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux Commissaires de service; ils refusèrent de répondre.

A neuf heures, le Roi et Monsieur le Dauphin montèrent pour le déjeûner dans l'appartement des Princesses; Leurs Majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des Municipaux. Ce tourment continuel pour la Famille Royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devoient l'agiter, étoit un des rafinemens les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouissances: il fallut enfin se séparer. Le Roi quitta la Reine, Madame Elizabeth et sa fille; leurs regards exprimoient ce qu'ils ne pouvoient pas se dire: Monsieur le Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le Roi.

Ce jeune Prince qui engageoit souvent Sa Majesté à faire avec lui une partie au Siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le Roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. Monsieur le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au delà du nombre *seize*: " Toutes les fois que " j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la " partie." Le Roi ne répondit rien; mais je crus m'appercevoir que ce rapprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures, pendant que le Roi donnoit une leçon de lecture à Monſieur le Dauphin, deux Municipaux entrèrent et dirent à Sa Majeſté, qu'ils venoient chercher le jeune Louis pour le conduire chez ſa mère. Le Roi voulut ſavoir le motif de cet enlèvement : les Commiſſaires répondirent qu'ils exécutoient les ordres du Conſeil de la Commune. Sa Majeſté embraſſa tendrement ſon fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le Roi, je lui dis que j'avois laiſſé le jeune Prince dans les bras de la Reine, ce qui parut le tranquilliſer. Un des Commiſſaires rentra pour lui annoncer que *Chambon* Maire de Paris étoit au Conſeil, et qu'il alloit monter. " Que me veut-il ?" dit le Roi ;—" je l'ignore," répondit le Municipal.

Sa Majeſté ſe promena quelques momens à grands pas dans ſa chambre, s'aſſit enſuite ſur un fauteuil près le chevet de ſon lit ; la porte étoit à demi-fermée et le Municipal n'oſoit entrer, afin, me diſoit-il, d'éviter les queſtions. Une demi-heure s'étant paſſée ainſi dans le plus profond ſilence, le Commiſſaire fut inquiet de ne plus entendre le Roi : il entra doucement, le trouva la tête appuyée ſur l'une de ſes mains, et paroiſſant profondément occupé. " Que me voulez-vous, lui dit le Roi, d'un ton élevé ?" " Je craignois, répondit le Municipal, que vous ne fuſſiez incommodé."—" Je " vous ſuis obligé, répartit le Roi avec l'accent de la plus vive douleur ; " mais la manière dont on m'enlève mon fils, m'eſt infiniment ſenſible." Le Municipal ne répondit rien et ſe retira.

Le Maire ne parut qu'à une heure : il étoit accompagné de *Chaumette* Procureur de la Commune, de *Coulombeau* Secrétaire greffier, de pluſieurs Officiers municipaux, et de *Santerre* Commandant de la Garde Nationale, qui avoit avec lui ſes Aides de Camp. Le Maire dit au Roi qu'il venoit le chercher pour le conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le Secrétaire de la Commune alloit lui faire lecture : ce décret portoit que, " *Louis Capet* ſeroit traduit à la barre de la Convention Nationale."—— " *Capet* n'eſt pas mon nom, dit le Roi, c'eſt le nom d'un de mes ancêtres. " J'aurois déſiré, Monſieur, ajouta-t-il, que les Commiſſaires m'euſſent " laiſſé mon fils, pendant les deux heures que j'ai paſſées à vous attendre ; " au reſte ce traitement eſt une ſuite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre " mois : je vais vous ſuivre, non pour obéir à la Convention, mais parce- " que mes ennemis ont la force en main." Je donnai à Sa Majeſté, ſa redingotte et ſon chapeau, et elle ſuivit le Maire de Paris. Une nombreuſe eſcorte l'attendoit à la porte du Temple.

Reſté ſeul dans la chambre avec un Municipal, j'appris de lui que le Roi ne reverroit plus ſa Famille, mais que le Maire de Paris devoit encore conſulter quelques députés ſur cette ſéparation. Je demandai à ce Commiſſaire de me conduire auprès de Monſieur le Dauphin qui étoit chez la Reine, ce qui me fut accordé. Je n'en ſortis qu'à ſix heures du ſoir, au moment où le Roi revint de la Convention. Les Municipaux inſtruiſirent

la Reine du départ du Roi pour l'Assemblée Nationale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Les Princesses et Monsieur le Dauphin descendirent comme de coutume, pour dîner dans l'appartement du Roi, et remontèrent ensuite.

L'après-dîner, un seul Municipal resta près de la Reine: c'étoit un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la Section du Temple; il se trouvoit de garde à la Tour pour la première fois, et paroissoit moins méfiant et moins mal-honnête que la plûpart de ses collègues. La Reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son état, ses parens, &c. Madame Elizabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la Commune avoit arrêté de séparer le Roi de sa Famille; que je craignois que cette séparation n'eût lieu dès le soir même; qu'à la vérité la Convention n'avoit encore rien décidé, mais que le Maire étoit chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendroit. " La Reine et moi, me répondit cette Princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que " l'on prépare au Roi: il mourra victime de sa bonté et de son amour pour " son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avénement au trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple! la religion du " Roi, et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette " cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse Princesse, les yeux remplis " de larmes, *Cléry*, vous allez rester seul près de mon frère, redoublez, " s'il est possible, de soins pour lui, ne négligez aucun moyen de nous faire " parvenir de ses nouvelles, mais pour tout autre objet, ne vous exposez " pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier." J'assurai Madame Elizabeth de mon dévouement au Roi, et nous convînmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

Turgi étoit le seul que je pusse mettre dans le secret, mais je ne pouvois lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerois de garder le linge et les habits de Monsieur le Dauphin; que tous les deux jours j'enverrois ce qui lui seroit nécessaire, et que je profiterois de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passeroit chez le Roi. Ce plan fit naître à Madame Elizabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs: " Vous le retiendrez, me dit-elle, tant que mon frère se portera bien; s'il arrivoit qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le " linge de mon neveu." La Manière de le ployer devoit indiquer le genre de la maladie.

La douleur de cette Princesse, en me parlant du Roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignoit attacher à mes foibles services auprès de Sa Majesté, tout m'émut profondément. " Avez-vous

« entendu parler de la Reine, me dit-elle avec une espèce de terreur ? « hélas ! que pourroit-on lui reprocher ?"—« Non, Madame ; mais que « peut-on reprocher au Roi ?"—« Oh ! rien, non, rien : mais peut-être, « regardent ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la « Reine au contraire et ses enfans, ne seroient pas une obstacle à leur « ambition ?" Je pris la liberté de lui observer que, sans doute, le Roi ne seroit condamné qu'à la déportation, que j'en avois entendu parler, et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il étoit vraisemblable qu'on y conduiroit le Roi et Sa Famille. « Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, que « le Roi soit sauvé."

Je crus devoir ajouter que les Puissances étrangères s'occupoient des moyens de tirer le Roi de sa prison, que Monsieur et Monseigneur le Comte d'Artois rassembloient de nouveau tous les Emigrés autour d'eux, et devoient les réunir aux troupes Autrichiennes et Prussiennes ; que l'Espagne et l'Angleterre feroient des démarches, que toute l'Europe étoit intéressée à prévenir la mort du Roi, et qu'ainsi la Convention auroit de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de Sa Majesté.

Cette conversation duroit depuis une heure, lorsque Madame Elizabeth, à qui je n'avois jamais parlé aussi long-tems, craignant l'arrivée des nouveaux Municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la Reine. *Tison* et sa femme qui me surveilloient sans cesse, observèrent que j'étois resté long-tems chez Madame Elizabeth, et qu'il étoit à craindre que le Commissaire ne s'en fût apperçu ; je leur répondis que cette Princesse m'avoit entretenu de son *neveu*, qui probablement demeureroit désormais auprès de sa *mère*.

Un instant aprés, je rentrai dans la chambre de la Reine à qui Madame Elizabeth venoit de faire part de sa conversation avec moi, des et moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa Majesté daigna m'en témoigner sa satisfaction.

A six heures, les Commissaires me firent descendre au Conseil ; ils me lurent un arrêté de la Commune, qui m'ordonnoit de ne plus avoir aucune communication avec les trois Princesses ni avec le jeune Prince, parce que j'étois destiné à servir le Roi seul : il fut même arrête dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le Roi au secret, que je ne coucherois point dans son appartement ; je devois loger dans la petite Tour, et n'être conduit chez Sa Majesté qu'au moment où elle auroit besoin de moi.

A six heures et demie, le Roi arriva ; il paroissoit fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisît chez sa Famille. On s'y refusa sous prétexte qu'on n'avoit point d'ordres ; il insista pour qu'au moins on la prévînt de son retour, ce qu'on lui promit. Le Roi m'ordonna de de-

mander ſon ſouper pour huit heures et demie : il employa ces deux heures d'intervalle à la lecture ordinaire, toujours entouré de quatre Municipaux.

A huit heures et demie, j'allai prévenir Sa Majeſté que le ſouper étoit ſervi : elle demanda aux Commiſſaires ſi ſa Famille ne deſcendroit pas : on ne fit aucune réponſe. « Mais au moins, dit le Roi, mon fils paſſera « la nuit chez moi, ſon lit et ſes effets étant ici » Même ſilence. Après le ſouper, le Roi inſiſta de nouveau ſur le deſir de voir ſa Famille ; on lui répondit qu'il falloit attendre la déciſion de la Convention. Je donnai alors ce qui étoit néceſſaire pour le coucher du jeune Prince.

Le ſoir pendant que je le déſhabillois, le Roi me dit : « J'étois bien « éloigné de penſer à toutes les queſtions qui m'ont été faites. » Il ſe coucha avec beaucoup de tranquillité : l'arrêté de la Commune, relatif à mon éloignement pendant la nuit, n'eut pas ſon exécution. Il auroit été trop pénible pour les Municipaux de m'aller chercher, chaque fois que le Roi auroit eu beſoin de mon ſervice.

Le lendemain douze, le Roi n'eut pas plutôt apperçu un Municipal, qu'il s'informa s'il y avoit une déciſion ſur la demande qu'il avoit faite de voir ſa Famille. On lui répondit qu'on attendoit encore les ordres. Il pria ce même Municipal d'aller s'informer de la ſanté des Princeſſes et de celle de Monſieur le Dauphin, et de leur annoncer qu'il ſe portoit bien. Le Commiſſaire l'aſſura à ſon retour que ſa Famille jouiſſoit d'une bonne ſanté. Le Roi me donna ordre de faire monter le lit de ſon fils chez la Reine, où ce jeune Prince avoit paſſé la nuit ſur un des matelas de cette Princeſſe. Je priai ſa Majeſté d'attendre la déciſion de la Convention. « Je ne compte « ſur aucun égard, ſur aucune juſtice, me répondit ſa Majeſté, mais atten- « dons. »

Le même jour, une députation de la Convention, compoſée des quatre députés, *Thuriot*, *Cambacérès*, *Dubois-Crancé* & *Dupont-de-Bigorre*, apporta le décret qui autoriſoit le Roi à prendre un Conſeil. Le Roi déclara qu'il choiſiſſoit M. *Target*, à ſon défaut M. *Tronchet*, ou tous les deux, ſi la Convention Nationale y conſentoit. Les députés firent ſigner au Roi ſa demande, et ſignèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il feroit néceſſaire qu'on lui fournît du papier, des plumes et de l'encre. Sa Majeſté donna l'adreſſe de la maiſon de campagne de M. *Tronchet*, et dit qu'elle ignoroit où demeuroit M. *Target*.

Le treize au matin, la même députation revint au Temple et dit au Roi, que M. *Target* avoit refuſé d'être ſon Conſeil, que l'on avoit envoyé chercher M. *Tronchet*, et que ſans doute il viendroit dans la journée : elle lui fit enſuite lecture de pluſieurs lettres adreſſées à la Convention par MM. *Sourdat*, *Huet*, *Guillaume* & *Lamoignon de Maleſherbes*, ancien premier-Pré-

sident de la Cour des Aides de Paris, et depuis Ministre de la Maison du Roi. La lettre de M. *de Malesherbes* étoit conçue en ces termes.

" *Paris, le onze Décembre*, 1792.

" Citoyen Président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI. un " Conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix : dans ce cas là, " je désire que Louis XVI. sache que, s'il me choisit pour cette fonction, " je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la " Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un per- " sonnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi ; mais j'ai été ap- " pellé deux fois au Conseil de celui qui fut mon Maître, dans le tems que " cette fonction étoit ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même " service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereu- " se ; si je connoissois un moyen possible pour lui faire connoitre mes dispo- " sitions, je ne prendrois pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé " que, dans la place que vous occupez, vous aurez plus de moyens que " personne pour lui faire passer cet avis. Je suis avec respect,

(Signé) " *Lamoignon de Malesherbes*."

Sa Majesté répondit à la députation : " Je suis sensible aux offres que me " font les personnes qui demandent à me servir de Conseil, et je vous prie " de leur en témoigner ma reconnoissance : j'accepte M. *de Malesherbes* " pour mon Conseil ; si M. *Tronchet* ne peut me prêter ses services, je me " concerterai avec M. *de Malesherbes* pour en choisir un autre."

Le quatorze Décembre, M. *Tronchet* eut une conférence avec sa Majesté, comme le permettoit le décret. Le même jour, M. de *Malesherbes* fut introduit à la Tour : le Roi courut au devant de ce respectable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien Ministre fondit en larmes à la vue de son Maitre ; soit qu'il se rappellât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises avec le malheur. Comme le Roi avoit la permission de conférer avec ses Conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu'il pût parler plus librement à M. de *Malesherbes*. Un Municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir et me défendit de la fermer à l'avenir ; je r'ouvris la porte, mais sa Majesté étoit déjà dans la Tourelle qui lui servoit de cabinet.

Le Roi et M. de *Malesherbes* parlèrent très haut dans cette première conférence. Les Commissaires qui étoient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation et purent l'entendre. M. *de Malesherbes* étant sorti, je rendis compte à sa Majesté de la défense qui m'avoit été faite par le Municipal, et de l'attention avec laquelle les Commissaires avoient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre, quand elle seroit avec ses Conseils ; ce qu'elle fit.

Le quinze, le Roi reçut la réponſe relative à ſa famille. Le décret portoit en ſubſtance : " que la Reine et Madame Elizabeth ne communi-
" queroient point avec le Roi pendant le cours du procès, que ſes enfans
" viendroient près de lui s'il le déſiroit, mais à condition qu'ils ne pour-
" roient plus voir leur Mère ni leur Tante, qu'après le dernier interroga-
" toire." Auſſitôt qu'il me fut poſſible de parler au Roi en particulier, je
" lui demandai ſes ordres. " Vous voyez, me dit le Roi, la cruelle alter-
" native où ils viennent de me placer, je ne puis me réſoudre à avoir mes
" enfans avec moi: pour ma fille, cela et impoſſible, et pour mon fils, je ſens
" tout le chagrin que la Reine en éprouveroit ; il faut donc conſentir à ce
" nouveau ſacrifice." Sa Majeſté m'ordonna une ſeconde fois de tranſporter le lit du jeune Prince : ce que j'exécutai ſur le champ. Je gardai ſon linge et ſes habits ; et tous les deux jours j'envoyois ce qui lui étoit neceſſaire, comme j'en étois convenu avec Madame Elizabeth.

Le ſeize, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre Membres de la Convention, *Valazé*, *C[illegible]on*, *Grandpré* et *Duprat*, faiſant partie de la *Commiſſion des vingt et un*, nommée pour examiner le procès du Roi. Ils étoient accompagnés d'un Secrétaire, dun Huiſſier et d'un Officier de la Garde de la Convention ; ils apportoient au Roi ſon acte d'accuſation, et les pièces relatives à ſon procès ; la plupart trouvées aux Thuilleries dans une armoire ſecrette de l'appartement de Sa Majeſté, nommée par le Miniſtre *Rolland*, *Armoire de Fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent ſept, dura depuis quatre heures juſqu'à minuit : toutes furent lues et paraphées par le Roi, ainſi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laiſſa entre ſes mains. Le Roi étoit aſſis à une grande table, M. *Tronchet* à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, *Valazé* demandoit au Roi : " Avez-vous con-
" noiſſance ? " &c. Il répondoit oui ou non ſans autre explication. Un autre député les lui faiſoit ſigner, ainſi que la copie qu'un troiſième proPoſoit de lui lire chaque fois, ce dont Sa Majeſté le diſpenſoit toujours. Le quatrième faiſoit l'appel des pièces par liaſſes et par numéros, et le Secrétaire les enregiſtroit, à meſure qu'elles étoient remiſes au Roi.

Sa Majeſté interrompit la ſéance pour demander aux Conventionnels, s'ils vouloient ſouper ; ils y conſentirent : je leur fis ſervir une volaille froide et quelques fruits, dans la ſalle à manger. M. *Tronchet* ne voulut rien accepter, et reſta ſeul avec le Roi dans ſa chambre.

Un Municipal nommé *Merceraut* alors tailleur de pierres et ancien Préſident de la Commune de Paris, quoique porteur de chaiſes à Verſailles avant la Révolution, ſe trouvoit ce jour-là de garde au Temple, pour la première fois. Il étoit vêtu de ſon habit de travail en lambeaux avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peau et ſon écharpe aux trois cou-

leurs ; cet homme avoit affecté de s'étendre auprès du Roi dans un fauteuil, tandis que Sa Majeſte étoit ſur une chaiſe ; il tutoyoit, le chapeau ſur la tête, ceux qui lui adreſſoient la parole : les membres de la Convention en furent étonnés, et pendant qu'ils ſoupoient, l'un d'eux me fit pluſieurs queſtions ſur ce *Merceraut*, et ſur la manière dont la Municipalité traitoit le Roi. J'allois répondre lorſque un autre Commiſſaire dit à ce Conventionnel de ceſſer ſes queſtions qu'il étoit défendu de me parler, et qu'on lui donneroit à la Chambre du Conſeil tous les détails qu'il pourroit déſirer. Le député craignant de s'être compromis ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui préſentoit, Sa Majeſté apperçut la déclaration qu'elle fit à ſon retour de Varennes, lorſque MM. *Tronchet*, *Barnave* et *Duport* furent nommés par l'Aſſemblée Conſtituante pour la recevoir. Cette déclaration étoit ſignée du Roi et des députés. " Vous reconnoiſſez cette pièce pour authentique, dit le Roi à " M. *Tronchet*, voilà votre ſignature."

Quelques unes des liaſſes renfermoient des projets de Conſtitution apoſtillés de la main de ſa Majeſté : pluſieurs de ces notes étoient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon ; on préſenta auſſi au Roi des regiſtres de la police dans leſquels étoient des dénonciations faites et ſignées par des ſerviteurs de ſa Majeſté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs n'avoient feint de rendre compte de ce qui ſe paſſoit chez le Roi ou chez la Reine au Château des Thuilleries, que pour donner plus de vraiſemblance à leurs calomnies.

Lorſque la députation fut ſortie, le Roi prit quelque nourriture et ſe coucha, ſans ſe plaindre de la fatigue qu'il avoit éprouvée. Il me demanda ſeulement ſi l'on avoit retardé le ſouper de ſa Famille : ſur ma réponſe négative, " j'aurois craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquié" tude." Il eut même la bonté de me faire un reproche, de ce que je n'avois pas ſoupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés membres de la *Commiſſion des vingt et un* revinrent au Temple. Ils firent lecture au Roi de cinquante et une nouvelles pièces qu'il ſigna et parapha, comme les précédentes ; ce qui faiſoit, en tout, cent cinquante-huit pièces dont on lui laiſſa les copies.

Depuis le quatorze juſqu'au vingt-ſix Décembre, le Roi vit régulièrement ſes Conſeils : ils venoient à cinq heures du ſoir et ſe retiroient à neuf. M. *de Seze* leur fut adjoint. Tous les matins, M. *de Maleſherbes* apportoit à ſa Majeſté les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés relatives à ſon procès. Il préparoit le travail de chaque ſoirée, et reſtoit avec ſa Majeſté une heure ou deux. Le Roi daignoit ſouvent me donner à lire quelques unes de ces opinions, et me diſoit enſuite : " Comment trouvez-

" vous l'opinion d'un tel ?"——" Je manque de termes pour exprimer " mon indignation, répondois je à sa Majesté ; mais vous, Sire ! comment " pouvez-vous lire tout cela sans horreur ?"——" Je vois jusqu'ou va la " méchanceté des hommes, me disoit le Roi, et je ne croyois pas qu'il s'en " trouvât de semblables." Sa Majesté ne se couchoit jamais sans avoir lu ces différentes pièces, et pour ne pas compromettre M. *de Malesherbes*, elle avoit ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poële de son cabinet.

J'avois déjà trouvé un moment favorable pour parler à *Turgi*, et pour le charger de faire passer à Madame Elizabeth des nouvelles du Roi. *Turgi* me prévint le lendemain que cette Princesse en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avoit glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle me disoit de prier le Roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir, je fis part à sa Majesté du désir de Madame Elizabeth. Comme on lui avoit donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le Roi écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne contenoit rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point, je suppliai Sa Majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain je remis le billet à *Turgi*, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jetta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre. Sa Majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa Famille eût réussi ; je lui observai qu'il étoit facile de continuer cette correspondance. Le Roi me remettoit les billets, j'avois soin d'en diminuer le volume et de les couvrir de fil de cotton : *Turgi* les trouvoit dans l'armoire où étoient les assiettes pour le service de la table, et se servoit de différens moyens pour me rendre les réponses ; lorsque je les donnois au Roi, il me disoit toujours avec bonté : " Prenez garde, c'est trop " vous exposer."

La bougie que me faisoient remettre les Commissaires étoit en paquet ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle en assez grande quantité, j'annonçai au Roi qu'il ne tenoit qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à Madame Elizabeth, qui étoit logée au dessus de moi, et dont la fenêtre répondoit perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquoit à ma chambre. La Princesse pendant la nuit pouvoit attacher ses lettres à cette ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui étoit au dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte, placé à chaque fenêtre ne permettoit pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin : le même moyen pouvoit servir à la Princesse pour recevoir des réponses. On pouvoit aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les Princesses étoient privées. " Voilà un

" bon projet, me dit Sa Majeſté, nous en ferons uſage, ſi celui dont nous " nous ſommes ſervis juſqu'aujourd'hui devient impraticable." Effectivement le Roi l'employa dans la ſuite. Il attendoit toujours huit heures du ſoir pour l'exécution de cette correſpondance ; alors je fermois la porte de ma chambre et celle du corridor, je cauſois avec les Commiſſaires de la Commune, ou je les engageois à jouer pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce tems que *Marchand*, garçon ſervant, père de famille, qui venoit de recevoir ſes appointemens de deux mois, montant à la ſomme de deux cents livres, fut volé dans le Temple ; cette perte étoit conſidérable pour lui. Le Roi qui avoit remarqué ſa triſteſſe, en ayant appris la cauſe, me dit de remettre à *Marchand* la ſomme de deux cents livres, en lui recommamdant de n'en parler à perſone, ſurtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car ajouta-t'il, il ſe perdroit. *Marchand* fut ſenſible au bienfait de Sa Majeſté, mais il le fut encore plus à la défenſe de lui en témoigner ſa reconnoiſſance.

Depuis ſa ſéparation d'avec la Famille Royale, le Roi refuſa conſtamment de deſcendre dans le jardin ; quand on lui en faiſoit la propoſition, il répondoit : " Je ne peux me réſoudre à ſortir ſeul : la promenade ne " m'étoit agréable, qu'autant que j'en jouiſſois avec ma Famille." Mai, quoique eloigné des objets chers à ſon cœur, quoique certain de ſa deſtinées il ne laiſſoit échapper ni plaintes, ni murmures : il avoit déjà pardonné à ſes oppreſſeurs. Chaque jour il puiſoit dans ſon cabinet de lecture les forces qui ſoutenoient ſon conrage ; en ſortoit-il ? c'étoit pour ſe livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignoit me traiter comme ſi j'avois été plus que ſon ſerviteur ; il traitoit les Municipaux de garde auprès de ſa perſonne, comme s'il n'avoit pas eu à s'en plaindre, et cauſoit avec eux, comme autreſois avec ſes ſujets. C'étoit des objets relatifs à leur état, qu'il les entretenoit, de leur famille, de leurs enfans, des avantages et des devoirs de leurs profeſſions. Ceux qui l'entendoient étoient étonnés de la juſteſſe de ſes remarques, de la variété de ſes connoiſſances, et de la manière dont elles etoient claſſées dans ſa mémoire. Ses converſations n'avoient pas pour but de le diſtraire de ſes maux ; ſa ſenſibilité étoit vive et profonde, mais ſa réſignation étoit encore ſupérieure à ſes malheurs.

Le Mercredi dix-neuf Décembre, on apporta comme à l'ordinaire le déjeûner du Roi : ne penſant pas aux quatre-tems, je le lui préſentai : " C'eſt " aujourd'hui jour de jeûne, me dit ce Prince." Je rapportai le déjeûner dans la ſalle.—" A l'exemple de votre Maître, vous jeûnerez ſans doute " auſſi." me dit d'un ton railleur un Municipal *(Dorat de Cubieres)*— " Non, Monſieur, j'ai beſoin aujourd'hui de déjeûner," lui répondis-je. Quelques jours après Sa Majeſté me donna à lire un journal que lui avoit

apporté M. *de Maleſherbes*, et où ſe trouvoit cette anecdote entièrement défigurée. " Liſez, me dit le Roi, vous verrez qu'on vous traite de malicieux ; ils auroient ſans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite."

Le même jour dix-neuf, le Roi me dit à ſon dîner devant trois ou quatre Municipaux : " Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui." Je compris auſſitôt Sa Majeſté. " C'étoit le jour où naquit ma fille, continua le Roi. Aujourd'hui, ſon jour de naiſſance, répéta-t-il avec attendriſſement, et être privé de la voir ! . . . ." Quelques larmes coulèrent de ſes yeux, et il régna pour un moment un ſilence reſpectueux.

Madame Royale ayant déſiré un almanach dans la forme du petit Calendrier de la Cour, le Roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'Almanach de la République, qui avoit remplacé l'Almanach Royal: il le parcouroit ſouvent et en notoit les noms avec un crayon.

Le Roi devoit bientôt paroître pour la ſeconde fois à la barre de la Convention. Il n'avoit pu ſe faire la barbe depuis qu'on avoit enlevé ſes raſoirs, et il en ſouffroit beaucoup, ce qui le forçoit de ſe laver le viſage pluſieurs fois le jour avec de l'eau fraiche. Le Roi me dit de me procurer des ciſeaux ou un raſoir, mais qu'il ne vouloit pas en parler lui-même aux Municipaux. Je pris la liberté de lui obſerver que s'il paroiſſoit ainſi à l'Aſſemblée, le peuple verroit au moins avec quelle barbarie en agiſſoit le Conſeil Général. " Je ne dois pas, me répondit Sa Majeſté, chercher à intéreſſer ſur mon ſort." Je m'adreſſai aux Commiſſaires, et la Commune décida le lendemain qu'on rendroit les raſoirs du Roi, mais qu'il ne pourroit s'en ſervir qu'en préſence de deux Municipaux.

Les trois jours qui précédérent *Noël*, le Roi écrivit plus qu'à l'ordinaire; on avoit alors le projet de le faire reſter aux Feuillans un jour ou deux pour le juger ſans déſemparer. On m'avoit même donné ordre de me préparer à le ſuivre, et de diſpoſer ce qui pourroit lui être néceſſaire, mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de *Noël*, que Sa Majeſté écrivit ſon Teſtament ; je l'ai lu et copié, à l'époque où il fut remis au Conſeil du Temple ; il étoit écrit en entier de la main du Roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleſte de ſon innocence et de ſa piété.

" AU nom de la très Sainte Trinité, du Père et du Fils et du Saint Eſprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de Décembre, mil ſept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis XVI. du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois renfermé avec ma Famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes ſujets, et privé de toute communication,

quelconque, même, depuis le onze du courant, avec ma Famille ; de plus, impliqué dans un procès dont il eſt impoſſible de prévoir l'iſſue, à cauſe des paſſions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi exiſtante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes penſées, et auquel je puiſſe m'adreſſer : Je déclare ici en ſa préſence, mes dernières volontés et mes ſentimens.

« Je laiſſe mon ame à Dieu mon Créateur ; je le prie de la recevoir dans ſa miſéricorde, de ne pas la juger d'après ſes mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, qui s'eſt offert en ſacrifice à Dieu ſon Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fuſſions et moi le premier.

« Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère, l'Egliſe Catholique, Apoſtolique et Romaine, qui tient ſes pouvoirs par une ſucceſſion non interrompue de Saint Pierre, auquel Jéſus-Chriſt les avoit confiés.

« Je crois fermement et je confeſſe tout ce qui eſt contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Egliſe, les Sacremens et les Myſtères, tels que l'Egliſe Catholique les enſeigne et les a toujours enſeignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, mais je m'en ſuis rapporté et rapporterai toujours, ſi Dieu m'accorde vie, aux déciſions que les Supérieurs Eccléſiaſtiques, unis à la Sainte Egliſe Catholique, donnent et donneront ; conformément à la diſcipline de l'Egliſe ſuivie depuis Jéſus-Chriſt.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur ; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jéſus-Chriſt, ſuivant ce que la charité Chrétienne nous enſeigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés ; j'ai cherché à les connoître ſcrupuleuſement, et à les déteſter et à m'humilier en ſa préſence. Ne pouvant me ſervir du Miniſtère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de recevoir la confeſſion que je lui en ai faite, et ſurtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la diſcipline et à la croyance de l'Egliſe Catholique, à laquelle je ſuis toujours reſté ſincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme réſolution où je ſuis, s'il m'accorde vie, de me ſervir auſſitôt que je le pourrai, du miniſtère d'un Prêtre Catholique, pour m'accuſer de tous mes péchés et recevoir le Sacrement de Pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrois avoir offenſés, par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait ſciemment aucune offenſe à perſonne), ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des ſcandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait ;

je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

« Je pardonne de tout mom cœur à ceux qui ſe ſont fait mes ennemis, ſans que je leur en aie donné aucun ſujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu, ma femme et mes enfans, ma ſœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me ſont attachés par le lien du ſang ou par quelqu'autre manière que ce puiſſe être ; je prie Dieu particulièrement, de jetter des yeux de miſéricorde ſur ma femme, mes enfans et ma ſœur qui ſouffrent depuis long-tems avec moi ; de les ſoutenir par ſa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils reſteront dans ce monde périſſable.

« Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de ſa tendreſſe maternelle pour eux ; je lui recommande ſurtout d'en faire de bons Chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce momde-ci (s'ils ſont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangerenx et périſſables, et de tourner leurs regards vers la ſeule gloire ſolide et durable de l'éternité ; je prie ma ſœur de vouloir continuer ſa tendreſſe à mes enfans et de leur tenir lieu de Mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle ſouffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union ; comme elle peut être ſûre que je ne garde rien coutre elle, ſi elle croyoit avoir quelque choſe à ſe reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu qui doit marcher avant tout, de reſter toujours unis entre eux, ſoumis et obéiſſans à leur mère, et reconnoiſſans de tous les ſoins et les peines qu'elle ſe donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma ſœur comme une ſeconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de ſonger qu'il ſe doit tout entier au bonheur de ſes concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout reſſentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve : qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant ſuivant les loix ; mais en même tems qu'un Roi ne peut les faire reſpecter, et faire le bien qui eſt dans ſon cœur, qu'autant qu'il a l'autorité néceſſaire, et qu'autrement étant lié dans ſes opérations et n'inſpirant point de reſpect, il eſt plus nuiſible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir ſoin de toutes les perſonnes qui m'étoient attachées, autant que les circonſtances où il ſe trouvera lui en donneront les facultés ; de ſonger que c'eſt une dette ſacrée que j'ai contractée

envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

" Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne; (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

" Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré : je les prie d'en recevoir tous mes remercimens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils, de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

" Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de *Chamilly* et *Hüe*, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi *Cléry*, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

" Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi: j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser !

" Je prie MM. *de Malesherbes*, *Tronchet* et *de Sèze*, de recevoir ici tous mes remercimens, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

" Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

" Fait double à la Tour du Temple le vingt-cinq Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

(Signé) " LOUIS."

Le vingt-ſix Décembre, le Roi fut conduit pour la ſeconde fois à la barre de l'Aſſemblée ; j'en avois fait prévenir la Reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes, ne l'effrayâſſent pas. Sa Majeſté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du ſoir, toujours ſous la ſurveillance de *Chambon* et de *Santerre*. MM. *de Maleſherbes*, *de Sèze*, et *Tronchet* vinrent le même ſoir au moment où le Roi ſortoit de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchiſſemens : M. *de Sèze* fut le ſeul qui accepta. Sa Majeſté lui témoigna ſa reconnoiſſance des ſoins qu'il s'étoit donnés pour prononcer ſon diſcours ; ces Meſſieurs passèrent enſuite dans ſon cabinet.

Le lendemain Sa Majeſté daigna me remettre elle-même ſa défenſe imprimée, après avoir demandé aux Municipaux ſi elle pouvoit me la donner ſans inconvénient. Le Commiſſaire *Vincent*, entrepreneur de bâtimens, qui a rendu à la Famille Royale tous les ſervices qui dépendoient de lui, ſe chargea d'en porter ſecrettement un exemplaire à la Reine : il profita du moment où le Roi le remercioit de ce petit ſervice pour lui demander quelque choſe qui lui eût appartenu : Sa Majeſté détacha ſa cravatte et lui en fit préſent. Une autre fois elle donna ſes gants à un autre Municipal qui déſira les avoir par le même motif. Même aux yeux de pluſieurs de ſes gardiens, déjà ſes dépouilles étoient ſacrées.

Le premier Janvier, j'approchai du lit du Roi, et lui demandai à voix baſſe la permiſſion de lui préſenter mes vœux les plus ardens pour la fin de ſes malheurs. " Je reçois vos ſouhaits, me dit-il, avec affection," en me tendant une de ſes mains, que je baiſai et arroſai de mes larmes. Auſſitôt qu'il fut levé, il pria un Municipal d'aller de ſa part ſavoir des nouvelles de ſa famille et de lui préſenter ſes ſouhaits pour la nouvelle année. Les Municipaux furent émus par le ton dont ces paroles ſi déchirantes, relativement à la ſituation où étoit le Roi, furent prononcées. " Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorſque le Roi fut rentré dans ſa chambre, ne demande-t-il pas à voir ſa famille ? à préſent que les interrogatoires ſont terminés, cela ne ſouffriroit aucune difficulté : c'eſt à la Convention qu'il faudroit s'adreſſer." Le Municipal qui étoit allé chez la Reine rentra, et annonça à Sa Majeſté que ſa Famille la remercioit de ſes vœux, et lui adreſſoit les ſiens. " Quel jour de nouvelle année, dit le Roi !"

Le même ſoir, je pris la liberté de lui obſerver que j'étois preſque certain du conſentement de la Convention, ſi Sa Majeſté demandoit qu'il lui fût permis de voir ſa Famille. " Dans quelques jours, me dit le Roi, ils ne me refuſeront pas cette conſolation, il faut attendre."

Plus le moment du jugement approchoit, ſi l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faiſoit ſubir au Roi, plus mes craintes et mes angoiſſes augmentoient ; je faiſois mille queſtions aux Municipaux, et tout ce que j'en

apprenois ajoutoit à mes terreurs. Ma femme venoit me voir toutes les femaines, et me rendoit un compte exact de ce qui se passoit dans Paris. L'opinion publique paroissoit toujours favorable au Roi : elle se manifesta même avec éclat au Théâtre François et à celui du Vaudeville. On représentoit au premier l'*Ami des Loix :* toutes les allusions au procès de Sa Majesté furent saisies et applaudies, avec transport. Au Vaudeville, un des personnages dans la *Chaste Suzanne,* disoit aux deux vieillards : " Comment " pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble ?" Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au Roi un exemplaire de l'*Ami des Loix.* Je lui disois souvent, et j'étois presque parvenu à le croire moi même, que les membres de la Convention, opposés les uns aux autres, ne prononceroient que la peine de la réclusion ou de la déportation. " Puissent-ils, me " répondit Sa Majesté, avoir cette modération pour ma famille ! je n'ai " de craintes que pour elle."

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. *Pariseau,* rédacteur de la *Feuille du Jour* étoit à la disposition du Roi, qu'on me prioit de demander ses ordres, et que cette somme seroit remise entre les mains de M. *de Malesherbes,* si Sa Majesté le désiroit. J'en rendis compte au Roi. " Remerciez bien ces per- " sonnes de ma part, me répondit-il ; je ne peux accepter leurs offres gé- " néreuses ; ce seroit les exposer." Je le priai d'en parler au moins à M. *de Malesherbes,* ce qu'il me promit.

La correspondance de Leurs Majestés continuoit toujours. Le Roi instruit que Madame Royale étoit malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La Reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fît entrer au Temple M. *Brunier* médecin des Enfans de France : cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le Mardi quinze Janvier, veille du jugement du Roi, ses Conseils vinrent comme de coutume. MM. *de Sèze* et *Tronchet* prévinrent Sa Majesté de leur absence pour le lendemain.

La matin du Mercredi Seize, M. *de Malesherbes* resta assez long tems avec le Roi et dit à Sa Majesté, en sortant, qu'il viendroit lui rendre compte de l'appel nominal, aussi ôt qu'il en sauroit le résultat ; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le dix-sept au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour seize, à six heures du soir, quatre Municipaux entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté de la Commune portant en substance : " qu'il seroit gardé à vue jour et nuit par les dits quatre Munici- " paux, et que deux d'entre eux passeroient la nuit à côté de son lit." Le Roi demanda si son jugement étoit prononcé ; l'un d'eux *(du Roure)* commença par s'asseoir dans le fauteuil de Sa Majesté qui étoit resté debout : il

répondit ensuite qu'il ne s'inquiétoit pas de ce qui se passoit à la Convention, que cependant il avoit entendu dire, qu'on en étoit encore à l'appel nominal. Quelques momens après, M. *de Malesherbes* entra, et annonça au Roi que l'appel nominal n'étoit pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre où logeoit le porteur de bois au Palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la Cour. Un Municipal vint tout effrayé dire à M. *de Malesherbes* de se retirer sur le champ. M. *de Malesherbes* sortit après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. " Quelle est " la cause de votre frayeur demandai-je à ce Commissaire ?—" On a mis " le feu au Temple, me dit-il : on l'a mis exprès pour sauver *Capet* dans " le tumulte ; mais je viens de faire environner les murs par une forte " garde." Bientôt on apprit que le feu étoit éteint, et que c'étoit un simple accident.

Le Jeudi dix-sept Janvier, M. *de Malesherbes* entra vers les neuf heures du matin ; j'allai au devant de lui. " Tout est perdu, me dit il, le Roi est " condamné." Le Roi qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce Ministre se précipita à ses pieds : il étoit étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs momens sans pouvoir parler. Le Roi le releva et le serra contre son sein avec affection. M. *de Malesherbes* lui apprit le décret de condamnation à la mort ; le Roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. *de Malesherbes* rendit compte à Sa Majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parens, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absens, tous avoient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avoient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le Roi étoit coupable, n'avoient obtenu qu'une majorité de *cinq voix* ; plusieurs députés n'avoient voté la mort qu'avec sursis. On avoit ordonné un second appel nominal sur cette question ; et il étoit à présumer que les voix de ceux qui vouloient retarder l'exécution du Régicide, joints aux suffrages qui n'étoient pas pour la peine capitale, formeroient la majorité. Mais aux portes de l'Assemblée, des assassins dévoués au Duc *d'Orléans* et à la députation de Paris, effrayoient de leurs cris, menaçoient de leurs poignards quiconque refuseroit d'être leur complice ; et soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa, ou ne voulut rien entreprendre, pour sauver son Roi.

M. *de Malesherbes* se disposoit à sortir ; le Roi obtint de l'entretenir en particulier ; il le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa Majesté le reconduisit jusqu'à la porte

d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le ſoir, et de ne point l'abandonner dans ſes derniers momens. " La douleur de ce bon " vieillard m'a vivement ému," me dit le Roi, en rentrant dans ſa chambre où je l'attendois.

Depuis l'entrée de M. *de Maleſherbes*, un tremblement univerſel s'étoit emparé de moi ; je préparai cependant tout ce qui étoit néceſſaire pour que le Roi pût ſe raſer. Il ſe mit le ſavon lui-même ; debout et en face, je tenois ſon baſſin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avois pas encore oſé jetter les yeux ſur mon malheureux Maitre : je le fixai par hazard et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne ſais ſi l'état où je me trouvois rappella au Roi ſa poſition, mais une pâleur ſubite parut ſur ſon viſage ; ſon nez et ſes oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue mes genoux ſe dérobèrent ſous moi ; le Roi qui s'apperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les ſerra avec force, et me dit à demi-voix : " Allons, plus de " courage." Il étoit obſervé, un langage muet lui peignit toute mon affliction : il y parut ſenſible ; ſon viſage ſe ranima, il ſe raſa avec tranquillité ; enſuite je l'habillai.

Sa Majeſté reſta dans ſa chambre juſqu'à l'heure de ſon dîner, occupé à lire ou à ſe promener. Dans la ſoirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y ſuivis, ſous prétexte qu'il pouvoit avoir beſoin de mon ſervice. " Vous avez, me dit le Roi, entendu le récit de mon jugement ?—— " Ah ! Sire, lui dis-je, eſpérez un ſurſis : M. *de Maleſherbes* ne croit pas " qu'on le refuſe."——" Je ne cherche aucun eſpoir, me répondit le Roi, " mais je ſuis bien affligé de ce que Monſieur d'*Orléans* mon parent, a " voté ma mort ; liſez cette liſte." Il me remit alors la liſte de l'appel nominal qu'il tenoit à la main. " Le public, lui dis-je, murmure haute- " ment : *Dumourier* eſt à Paris ; on dit qu'il eſt porteur du vœu de ſon " armée contre le procès que l'on a fait à votre Majeſté. Le peuple eſt " révolté de l'infâme conduite de Monſieur d'*Orléans*. Le bruit ſe ré- " pand auſſi que les Miniſtres des Puiſſances étrangères vont ſe réunir pour " aller à l'Aſſemblée. Enfin l'on aſſure que les Conventionnels craignent " une émeute populaire."——" Je ſerois bien fâché qu'elle eût lieu, ré- " pondit le Roi, il y auroit de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, " ajouta ce Prince, mais je ne puis enviſager, ſans frémir, le ſort cruel " que je vais laiſſer après moi à ma famille, à la Reine, à nos enfans. . . ! " Et ces fidèles ſerviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards " qui n'avoient d'autres moyens pour ſubſiſter que les modiques penſions " que je leur faiſois, qui va les ſecourir ? je vois le peuple livré à l'anarchie " devenir la victime de toutes les factions, les crimes se ſuccéder, de lon- " gues diſſenſions déchirer la France."——Puis après un moment de ſi- lence : " Oh ! mon Dieu ! étoit-ce là le prix que je devois recevoir de " tous mes ſacrifices ? n'avois-je pas tout tenté pour aſſurer le bonheur des

" François ?" En prononçant ces paroles, il me ſerroit les mains ; pénétré d'un ſaint reſpect, j'arroſais les ſiennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état. Le Roi attendit vainement M. *de Maleſherbes*. Le ſoir il me demanda s'il s'étoit préſenté : j'avois fait la même queſtion aux Commiſſaires, tous m'avoient répondu que non.

Le Vendredi dix-huit, le Roi ne reçut aucune nouvelle de M. *de Maleſherbes*, il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé ſous ſa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner ; j'en cherchai le mot inutilement.—" Comment, vous ne le trouvez pas ? " il " m'eſt pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il, le mot eſt *ſa-* " *crifice*." Le Roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque, le volume de l'Hiſtoire d'Angleterre où ſe trouve la mort de Charles I. : il en fit la lecture les jours ſuivans. J'appris, à cette occaſion, que ſa Majeſté avoit lu deux cent cinquante volumes, depuis ſon entrée au Temple. Le ſoir, je pris la liberté de lui obſerver qu'elle ne pouvoit être privée de ſes Conſeils, que par un décret de la Convention, et qu'elle devroit demander qu'on leur permît d'entrer dans la Tour. " Attendons juſqu'à demain, me " répondit le Roi."

Le Samedi dix-neuf, à neuf heures du matin, un Municipal nommé *Gobeau* entra un papier à la main : il étoit accompagné du Concierge de la Tour nommé *Mathey* qui portoit une écritoire. Le Municipal dit au Roi qu'il avoit ordre d'inventorier les meubles et autres effets : Sa Majeſté me laiſſa avec lui et ſe retira dans ſa Tourelle. Alors ſous le prétexte d'un inventaire, le Municipal ſe mit à fouiller avec le ſoin le plus minutieux, pour être certain, diſoit-il, qu'aucune arme, ni inſtrument tranchant n'avoient été cachés dans la chambre de ſa Majeſté. Il reſtoit à fouiller un petit bureau dans lequel étoient des papiers : Le Roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avoit trois rouleaux au fond d'un tiroir : on voulut en examiner le contenu.— " C'eſt, dit le Roi, de l'argent qui ne m'appartient pas, il eſt à M. *de Ma-* " *leſherbes* je l'avois préparé pour le lui rendre." Les trois rouleaux contenoient trois mille livres en or ; ſur chaque rouleau, le Roi avoit écrit de ſa main *à M. de Maleſherbes*.

Pendant qu'on faiſoit les mêmes recherches dans la Tourelle, Sa Majeſté rentra dans ſa chambre et voulut ſe chauffer. Le Concierge *Mathey* étoit dans ce moment devant la cheminée tenant ſon habit retrouſſé, et tournant le dos au feu. Le Roi ne pouvant ſe chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'inſolent Concierge reſtant toujours à la même place, ſa Majeſté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. *Mathey* ſe retira ; les Municipaux ſortirent auſſi après avoir terminé leurs recherches.

Le soir le Roi dit aux Commissaires de demander à la Commune les motifs qui s'opposoient à l'entrée de ses Conseils dans la Tour, désirant au moins s'entretenir avec M. *de Malesherbes*; ils promirent d'en parler, mais l'un d'eux avoua qu'il leur avoit été défendu de faire part au Conseil Général d'aucune demande de Louis XVI. à moins qu'elle ne fut écrite et signée de sa main. " Pourquoi, répondit le Roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours " ignorer ce changement ?" Il écrivit alors un billet, et le remit aux Municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la Commune. Le Roi demandoit de voir librement ses Conseils, et se plaignoit de l'arrêté qui ordonnoit de le garder à vue le jour comme la nuit. " On doit sentir, écri- " voit-il à la Commune, que dans la position où je me trouve, il est bien " pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquil- " lité nécessaire pour me recueillir."

Le Dimanche vingt Janvier, le Roi, dès son lever, s'informa des Municipaux s'ils avoient fait part de sa demande au Conseil de la Commune : ils l'assurèrent qu'elle avoit été portée sur le champ. Vers les dix heures, j'entrai dans la chambre du Roi, qui me dit aussitôt : Je ne vois point arriver " M. *de Malesherbes*."——" Sire, lui dis-je, je viens d'apprendre qu'il " s'est présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la Tour lui a toujours été " refusée."——" Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le Roi : la " Commune aura sans doute prononcé sur ma lettre." Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venoient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'étoit le Conseil Exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : *Garat* Ministre de la Justice, *Le Brun* Ministre des Affaires Etrangères, *Grouvelle* Secrétaire du Conseil, le Président et le Procureur Général Syndic du Département, le Maire et le Procureur de la Commune, le Président et l'Accusateur-Public du Tribunal Criminel. *Santerre* qui devançoit les autres, me dit : " Annoncez le Conseil Exécutif." Le Roi qui avoit entendu beaucoup de mouvement, s'étoit levé et avoit fait quelques pas ; mais à la vue de ce cortège, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étois près de lui : *Garat*, le chapeau sur la tête, porta la parole et dit : " Louis, la Convention " Nationale a chargé le Conseil Exécutif provisoire de vous signifier ses dé- " crets des 15, 16, 17, 19 et 20 Janvier; le Secrétaire du Conseil va vous en " faire lecture ;" alors *Grouvelle* Secrétaire déploya le décret, et le lut d'une voix foible et tremblante.

Décrets de la Convention Nationale des 15, 16, 17, 19 *et* 20 *Janvier*.

ARTICLE PREMIER.

La Convention Nationale déclare Louis Capet dernier Roi des Fran-

ſois coupable de conſpiration contre la liberté de la Nation, et d'attentat contre la ſûreté générale de l'Etat.

ARTICLE DEUXIEME.

La Convention Nationale décrète que Louis Capet ſubira la peine de mort.

ARTICLE TROISIEME.

La Convention Nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ſes Conſeils, qualifié d'appel à la Nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce ſoit d'y donner aucune ſuite, à peine d'être pourſuivi et puni, comme coupable d'attentat contre la ſûreté générale de la République.

ARTICLE QUATRIEME.

Le Conſeil Exécutif proviſoire notifiera le préſent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les meſures de police et de ſûreté néceſſaires pour en aſſurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de ſa notification, et rendra compte du tout à la Convention Nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut ſur le viſage du Roi. Je remarquai ſeulement qu'au premier article, lorſqu'on prononça le mot *conſpiration*, un ſourire d'indignation parut ſur le bord de ſes levres ; mais aux mots *ſubira la peine de mort*, un regard céleſte qu'il porta ſur tous ceux qui l'environnoient, leur annonça que la mort étoit ſans terreur pour l'innocence. Le Roi fit un pas vers *Grouvelle* Secrétaire du Conſeil, prit le décret de ſes mains, le plia, tira de ſa poche ſon porte-feuille, et l'y plaça. Puis retirant un papier du même porte-feuille, il dit au Miniſtre *Garat* : " Monſieur le Miniſtre de la Juſtice, je vous prie de remettre ſur le champ " cette lettre à la Convention Nationale ;" le Miniſtre paroiſſant héſiter, le Roi ajouta : " Je vais vous en faire lecture :" et il lut ſans aucune altération ce qui ſuit.

" Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paroître " devant Dieu ; je demande pour cela de pouvoir voir librement la perſon-" ne que j'indiquerai aux Commiſſaires de la Commune, et que cette per-" ſonne ſoit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte " de charité qu'elle remplira auprès de moi.

" Je demande d'être délivré de la ſurveillance perpétuelle que le Con-" ſeil général a établie depuis quelques jours.

" Je demaude dans cet intervalle, à pouvoir voir ma Famille, quand

“ je le demanderai, et ſans témoins ; je déſirerois bien que la Convention
“ Nationale s’occupât tout-de-ſuite du ſort de ma Famille, et qu’elle lui
“ permît de ſe retirer librement où elle le jugeroit à propos.

“ Je recommande à la bienfaiſance de la nation toutes les perſonnes qui
“ m’étoient attachées : il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur fortu-
“ ne dans leurs charges, et qui, n’ayant plus d’appointemens, doivent être
“ dans le beſoin ; et même de celles qui ne vivoient que de leurs appointe-
“ mens, dans les penſionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes
“ et d’enfans qui n’avoient que cela pour vivre.”

“ Fait à la Tour du Temple le vingt Janvier mil ſept cent quatre-vingt-douze.

(Signé) LOUIS.

Garat prit la lettre du Roi et aſſura qu’il alloit la porter à la Convention. Comme il ſortoit, Sa Majeſté fouilla de nouveau dans ſa poche, en retira ſon porte-feuille et dit : “ Monſieur, ſi la Convention accorde ma deman-
“ de, pour la perſonne que je déſire, voici ſon adreſſe.” puis elle la remit à un Municipal. Cette adreſſe d’une autre écriture que celle du Roi portoit, *Monſieur Edgeworth de Firmont*, *No.* 483, *Rue du Bacq*. Le Roi fit quelques pas en arrière, le Miniſtre et ceux qui l’accompagnoient, ſortirent.

Sa Majeſté ſe promena un inſtant dans ſa chambre ; j’étois reſté contre la porte, debout, les bras croiſés, et comme privé de tout ſentiment : le Roi s’approcha de moi ; “ *Cléry*, me dit-il, demandez mon dîner.” Quelques inſtans après, deux Municipaux m’appellèrent dans la ſalle à manger, ils me lurent un arrêté qui portoit en ſubſtance : “ que Louis ne ſe ſerviroit
“ point de couteau, ni de fourchette à ſes repas, qu’il ſeroit confié un cou-
“ teau à ſon valet de chambre pour lui couper ſon pain et ſa viande en préſence de deux Commiſſaires, et qu’enſuite le couteau ſeroit retiré.” Les deux Municipaux me chargèrent d’en prévenir le Roi ; je m’y refuſai.

En entrant dans la ſalle à manger, le Roi vit le panier dans lequel étoit le dîner de la Reine ; il demanda pourquoi l’on avoit fait attendre ſa Famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourroit l’inquiéter. Il ſe mit à table. “ Je n’ai pas de couteau ?” me dit-il. Le Municipal *Minier* fit part alors à Sa Majeſté de l’arrêté de la Commune. “ Me croit-on
“ aſſez lâche, dit le Roi, pour que j’attente à ma vie ? On m’impute des
“ crimes; mais j’en ſuis innocent, et je mourrai ſans crainte : je voudrois
“ que ma mort fît le bonheur des François, et pût écarter les malheurs que
“ je prévois.” Il régna alors un grand ſilence. Le Roi mangea peu, il coupa du bœuf avec ſa cuiller, rompit ſon pain : ſon dîner ne dura que quelques minutes.

J'étois dans ma chambre livré à la plus affreuſe douleur, lorſque ſur les ſix heures du ſoir, *Garat* revint à la Tour : j'allai annoncer au Roi le retour du Miniſtre de la Juſtice. *Santerre* qui le précédoit, s'approcha de ſa Majeſté, et lui dit à demi-voix et d'un air riant : " Voici le Conſeil Exé-" cutif." Le Miniſtre s'etant avancé dit au Roi qu'il avoit porté ſa lettre à la Convention, et qu'elle l'avoit chargé de lui notifier la réponſe ſuivante: " Qu'il étoit libre à *Louis* d'appeller tel Miniſtre du culte qu'il jugeroit à " propos, et de voir ſa Famille librement et ſans témoin; que la nation " toujours grande et toujours juſte, s'occuperoit du ſort de ſa Famille; " qu'il ſeroit accordé aux créanciers de ſa maiſon de juſtes indemnités; que " la Convention Nationale avoit paſſé à l'ordre du jour ſur le ſurſis de trois " jours."

Le Roi entendit cette lecture ſans faire aucune obſervation ; il rentra dans ſa chambre, et me dit : " Je croyois à l'air de *Santerre* qu'il alloit m'an-" noncer que le ſurſis étoit accordé." Un jeune Municipal nommé *Boſton* voyant le Roi me parler, s'approcha. " Vous avez paru ſenſible à ce qui " m'arrive, lui dit le Roi, recevez en mes remercimens." Le Commiſſaire ſurpris ne ſut que répondre, et je fus moi-même etonné des expreſſions de ſa Majeſté, car ce Municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéreſſante, avoit dit quelques inſtans auparavant : " J'ai de-" mandé à venir au Temple pour voir la *grimace* qu'il fera demain," (c'étoit du Roi qu'il parloit): " et moi auſſi," avoit répondu *Merceraut*, le tailleur de pierres, dont j'ai déjà parlé; " tout le monde refuſoit de venir, " pour moi je ne donnerois pas cette journée ponr beaucoup d'argent." Tels étoient les hommes vils et féroces que la Commune affectoit de nommer pour garder le Roi dans ſes derniers momens.

Depuis quatre jours le Roi n'avoit pas vu ſes Conſeils ; ceux des Commiſſaires qui s'étoient montrés ſenſibles à ſes malheurs, évitoient de l'approcher ; de tant de ſujets dont il avoit été le père, de tant de François qu'il avoit comblés de bienfaits, il ne lui reſtoit qu'un ſeul ſerviteur pour confident de ſes peines.

Après la lecture de la réponſe de la Convention, les Commiſſaires prirent le Miniſtre de la Juſtice à l'écart, et lui demandèrent comment le Roi verroit ſa Famille : " En particulier, répondit *Garat*, c'eſt l'intention de la " Convention." Les Municipaux lui communiquerent alors l'arrêté de la Commune, qui leur enjoignoit de ne perdre le Roi de vue, ni le *jour*, ni la *nuit*. Il fut convenu entre les Commiſſaires et le Miniſtre, que pour concilier ces deux déciſions oppoſées l'une à l'autre, le Roi recevroit ſa Famille dans la ſalle à manger de maniere à être vu par le vitrage de la cloiſon, mais qu'on fermeroit la porte, pour qu'il ne fût pas entendu:

Le Roi rappella le Miniſtre de la Juſtice, pour lui demander s'il avoit fait

prévenir M. *de Firmont* : *Garat* répondit qu'il l'avoit amené dans sa voiture, qu'il étoit au Conseil, et qu'il alloit monter. Sa Majesté remit à un Municipal nommé *Baudrais* qui causoit avec le Ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à M. *de Malesherbes* à qui elle appartenoit. Le Municipal le promit, mais il la porta sur le champ au Conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. *de Malesherbes*. M. *de Firmont* parut, le Roi le fit passer dans la Tourelle, et s'enferma avec lui. *Garat* étant parti, il ne resta dans l'appartement de sa Majesté, que trois Municipaux.

A huit heures, le Roi sortit de son cabinet et dit aux Commissaires de le conduire vers sa Famille ; les Municipaux répondirent que cela ne se pouvoit point, mais qu'on alloit la faire descendre, s'il le désiroit. « A la bonne heure, dit le Roi, mais je pourrai au moins la voir seul dans ma « chambre."——« Non, dit l'un d'eux, nous avons arrêté avec le Minis- « tre de la Justice, que ce seroit dans la salle à manger."——« Vous avez « entendu, répliqua sa Majesté, que le décret de la Convention me permet « de la voir sans témoin."——« Cela est vrai, direnr les Municipaux, « vous serez en particulier : on fermera la porte, mais par le vitrage nous « aurons les yeux sur vous."——« Faites descendre ma famille, dit le « Roi."

Pendant cet intervalle, sa Majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis, je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il faudroit, me dit le Roi, apporter un peu d'eau « et un verre." Il y avoit sur une table, une carafe d'eau à la glace, je n'apportai qu'un verre et le plaçai près de cette carafe. « Apportez de « l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le Roi, car si la Reine buvoit de « celle-là, elle pourroit en être incommodée. Vous direz, ajouta Sa Ma- « jesté, à M. *de Firmont* qu'il ne sorte pas de mon cabinet, je craindroi « que sa vue ne fit trop de mal à ma famille." Le Commissaire qui étoit allé la chercher, resta un quart-d'heure ; dans cet intervalle, le Roi rentra dans son cabinet, venant de tems en tems à la porte d'entrée, avec les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvre : la Reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite Madame Royale et Madame Elizabeth tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. « Non, dit le « Roi, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là." Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, Madame Elizabeth à sa droite, Madame Royale presqu'en face, et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi : tous étoient pen-

chés vers lui, et le tenoient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts-d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi les sanglots des Princesses redoubloient, duroient quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leur mouvemens, que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte ; la Reine tenoit le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnoient chacun une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elizabeth du même côté, mais un peu plus en arrière avoit saisi le bras gauche de son auguste Frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissemens les plus douloureux. " Je vous assure, leur dit le Roi, que je " vous verrai demain matin, à huit heures :"——" Vous nous le promet-" tez, répétèrent ils tous ensemble."——" Oui, je vous le promets."——" Pourquoi pas à sept heures ? dit la Reine."——" Eh bien ! oui, à sept " heures, répondit le Roi, adieu....." Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassé ; je la relevai et j'aidai Madame Elizabeth à la soutenir ; le Roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras. " Adieu.....adieu....." dit il, et il rentra dans sa chambre.

Les Princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir Madame Royale, les Municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et gémissemens des Princesses dans l'escalier. Le Roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la Tourelle.

Une demi-heure après, il en sortit, et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après et demanda aux Commissaires, de le conduire à la chambre du Conseil ; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la Messe, le lendemain matin. M. *de Firmont* n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise qui avoit été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du Conseil, M. *de Firmont* rentra chez le Roi ; tous deux passèrent dans la Tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demie ; alors je déshabillai le Roi, et comme j'allois pour lui rouler les

cheveux, il me dit : " Ce n'est pas la peine," puis en le couchant, comme je fermois ses rideaux : " *Cléry*, vous m'éveillerez à cinq heures."

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. *de Firmont*, que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos, se jetta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : " Cinq heures sont-elles son-" nées ? "——" Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à " la pendule." Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. " J'ai bien " dormi, me dit ce Prince, j'en avois besoin : la journée d'hier m'avoit fatigué; où est M. *de Firmont* ? "——" Sur mon lit."—" Et vous, où avez-" vous passé la nuit ? "—" Sur cette chaise."—" J'en suis fâché, dit le " Roi."—" Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ? " Il me donna une de ses mains et serra la mienne avec affection.

J'habillai le Roi et le coëffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où étoit le cachet, il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avoit la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille, sa lorgnette, sa boëte à tabac, et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs Municipaux. Sa toilette achevée, le Roi me dit de prévenir M. *de Firmont* ; j'allai l'avertir, il étoit déjà levé : il suivit Sa Majesté dans son cabinet.

Pendant ce tems je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la Messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre : lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrois servir la Messe, je lui répondis qu'oui, mais que je n'en savois pas les réponses par cœur ; il tenoit un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la Messe et me le remit, puis il prit un autre livre. Pendant ce tems, le prêtre s'habilloit. J'avois placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre pour Sa Majesté ; le Roi me fit ôter le coussin, il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, et garni en crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les Municipaux se retirèrent dans l'antichambre et je fermai un des battans de la porte. La Messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence

Le Roi toujours à genoux, entendit la Meſſe avec le plus ſaint recueillement et dans l'attitude la plus noble. Sa Majeſté communia: après la Meſſe, le Roi paſſa dans ſon cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre, pour quitter ſes habits ſacerdotaux.

Je ſaiſis ce moment pour entre dans le cabinet de Sa Majeſté : elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : " *Cléry*, je ſuis content de " vos ſoins !" " Ah ! Sire, lui dis-je, en me précipitant à ſes pieds, que " ne puis-je par ma mort déſarmer vos bourreaux et conſerver une vie ſi " précieuſe aux bons François ! eſpérez, Sire, ils n'oſeront vous frapper." —" La mort ne m'effraie point, j'y ſuis tout préparé : mais vous, conti- " nua-t'-il, ne vous expoſez pas ; je vais demander que vous reſtiez près " de mon fils : donnez lui tous vos ſoins dans cet affreux ſéjour; rappellez- " lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il reſ- " ſent ; un jour peut-être il pourra récompenſer votre zèle."——" Ah ! " mon Maître, ah ! mon Roi, ſi le dévouement le plus abſolu, ſi mon zèle " et mes ſoins ont pu vous être agréables, la ſeule récompenſe que je dé- " ſire de Votre Majeſté, c'eſt de recevoir votre bénédiction : ne la refuſez " pas au dernier François reſté près de vous." J'étois toujours à ſes pieds tenant une de ſes mains : dans cet état, il agréa ma prière, me donna ſa bénédiction, puis me releva, et me ſerrant contre ſon ſein ; " Faites en part " à toutes les perſonnes qui me ſont attachées : dites auſſi à *Turgi* que je " ſuis content de lui. Rentrez, ajouta le Roi, ne donnez aucun ſoupçon " contre vous." Puis me rappellant, il prit ſur une table un papier qu'il y avoit dépoſé : " Tenez, voici une lettre que *Pétion* m'a écrite lors de " votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour reſter ici." Je ſaiſis de nouveau ſa main, que je baiſai, et je ſortis. " Adieu, me dit il " encore, adieu......!"

Je rentrai dans ma chambre et j'y trouvai M. *de Firmont*, faiſant ſa prière à genoux devant mon lit. " Quel Prince, me dit-il en ſe relevant ! avec " quelle réſignation, avec quel courage il va à la mort ! il eſt auſſi calme, " auſſi tranquille, que s'il venoit d'entendre la Meſſe dans ſon Palais, et " au milieu de ſa Cour."——" Je viens d'en recevoir lui dis-je, les plus " touchans adieux ; il a daigné me promettre de demander que je reſtâſſe " dans cette Tour auprès de ſon fils : lorſqu'il ſortira, Monſieur, je vous " prie de le lui rappeller, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en part- " iculier."—" Soyez tranquille," me répondit M. *de Firmont*, et il rejoignit Sa Majeſté.

A ſept heures, le Roi ſortit de ſon cabinet, m'appella et me tirant dans l'embrâſure de la croiſée, il me dit : " Vous remettrez ce Cachet (*a*) à mon " fils....cet Anneau (*b*) à la Reine ; dites-lui bien que je le quitte avec pei- " ne.....Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma Famille ; vous

« le lui remettrez auſſi.....Dites à la Reine, à mes chers enfans, à ma ſœur, « que je leur avois promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur « épargner la douleur d'une ſéparation ſi cruelle; combien il m'en coûte « de partir ſans recevoir leurs derniers embraſſemens!"....Il eſſuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux: " Je vous charge « de leur faire mes adieux!".....Il rentra auſſitôt dans ſon cabinet.

Les Municipaux qui s'étoient approchés, avoient entendu ſa Majeſté, & l'avoient vue me remettre les différens objets que je tenois encore dans mes mains. Ils me dirent de les leur donner, mais l'un d'eux propoſa de m'en laiſſer dépoſitaire, juſqu'à la déciſion du Conſeil; cet avis prévalut.

Un quart-d'heure après, le Roi ſortit de ſon cabinet: « Demandez, me « dit-il, ſi je puis avoir des ciſeaux," et il rentra. J'en fis la demande aux Commiſſaires. " Savez-vous ce qu'il en veut faire?"——" Je n'en ſais " rien."——" Il faut le ſavoir."——Je frappai à la porte du petit cabinet, le Roi ſortit. Un Municipal qui m'avoit ſuivi, lui dit: " Vous avez déſiré " des ciſeaux, mais avant d'en faire la demande au Conſeil, il faut ſavoir ce " que vous en voulez faire."——Sa Majeſté lui répondit: " C'eſt pour " que *Cléry* me coupe les cheveux," Les Municipaux ſe retirèrent; l'un d'eux deſcendit à la chambre du Conſeil, où après une demi-heure de délibération, on refuſa les ciſeaux. Le Municipal remonta, et annonça au Roi cette déciſion. " Je n'aurois pas touché aux ciſeaux, dit ſa Majeſté; j'au" rois déſiré que *Cléry* me coupât les cheveux en votre préſence, voyez en« core, Monſieur, je vous prie de faire part de ma demande."——Le Municipal retourna au Conſeil, qui perſiſta dans ſon refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me diſpoſer à accompagner le Roi, pour le déſhabiller ſur l'échafaut; à cette annonce, je fus ſaiſi de terreur, mais raſſemblant toutes mes forces, je me préparois à rendre ce dernier devoir à mon Maitre, à qui cet office fait par le bourreau, répugnoit, lorſqu'un autre Municipal vint me dire que je ne ſortirois pas, et ajouta: *Le bourreau eſt aſſez bon pour lui.*

Paris étoit ſous les armes depuis cinq heures du matin; on entendoit battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le tranſport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit ſans ceſſe, tout retentiſſoit dans la Tour.

A neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas, *Santerre* accompagné de ſept à huit Municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range ſur deux lignes. A ce mouvement le Roi ſortit de ſon cabinet: " Vous venez me chercher? dit il à *Santerre*."——" Oui."— " Je vous demande une minute," et il rentra dans ſon cabinet. Sa Majeſté

en ressortit sur le champ, son confesseur le suivoit; le Roi tenoit à la main son Testament et s'adressant à un Municipal nommé *Jaques Roux*, prêtre jureur qui se trouvoit le plus en avant : " Je vous prie de remettre ce papier " à la Reine, à ma femme."——" Cela ne me regarde point, répondit ce " prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire à " l'échafaud." Sa Majesté s'adressant ensuite à *Gobeau*, autre Municipal : " Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme ; vous pouvez en prendre " lecture, il y a des dispositions que je désire que la Commune connoisse."

J'étois derrière le Roi, près de la cheminée, il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. " Je n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez-moi " seulement mon chapeau." Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la derniere fois. " Messieurs, dit il, en s'adressant aux " Municipaux, je désirerois que *Cléry* restât près de mon fils qui est accoutumé à ses soins : j'espère que la Commune accueillera cette demande :" puis regardant *Santerre*, " Partons."

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra *Mathey*, Concierge de la Tour, et lui dit : " J'ai eu un peu de vivacité avant hier envers vous, ne m'en veuillez pas." *Mathey* ne répondit rien, et affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, nâvré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa Majesté avoit quitté la Tour....Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de Vive la Nation! Vive la République! se firent entendre.....Le meilleur des Rois n'étoit plus!.....



NOTA.

(*a*) Etant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je paſſai à Blankenbourg, dans l'intention de faire hommage au Roi de mon manuſcrit. Quand ce Prince en fut à cet endroit de mon Journal, il chercha dans ſon ſécrétaire et me montrant avec émotion un cachet, il me dit : " *Cléry*, le reconnoiſſez-vous ?"—" Ah ! Sire, c'eſt le même."—" Si vous en doutiez, " reprit le Roi, liſez ce billet." Je le pris en tremblant. . . . . Je reconnus l'écriture de la Reine, et le billet étoit de plus ſigné de Monſieur le Dauphin alors Louis XVII, de Madame Royale et de Madame Elizabeth. Qu'on juge de la vive émotion que j'éprouvai ! J'étois en préſence d'un Prince que le ſort ne ſe laſſe pas de pourſuivre. Je venois de quitter M. l'Abbé *de Firmont*, et c'étoit le 21 Janvier que je retrouvois dans la main de Louis XVIII ce ſimbole de la Royauté, que Louis XVI avoit voulu conſerver à ſon fils. J'adorai les décrets de la Providence et je demandai au Roi la permiſſion de faire graver ce précieux billet. Le voici d'après l'original (1). J'aſſiſtai à la Meſſe que le Roi fit célébrer par M. l'Abbé *de Firmont* le jour du martyre de ſon Frère. Les larmes que j'y ai vu répandre ne ſont point étrangères à mon ſujet.—

(*b*) Cet anneau eſt entre les mains de Monsieur, il lui fut envoyé par la Reine et Madame Elizabeth avec des cheveux du Roi. Voici le billet (2) qui l'accompagnoit.

(1)

ayant un etre fidele, ſur lequel nous pouvons compter, j'en profite pour envoyer, à mon frere et ami, ce depot qui ne peut etre confié qu'entre ſes mains, le porteur, vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces precieux gages, je me reſerve de vous dire moi meme un jour le nom de celui, qui nous eſt ſi utile, l'impoſſibilité ou nous avons eté juſqu'a preſent de pouvoir vous donner de nos nouvelles, et l'exces de nos malheurs nous fait ſentir encore plus vivement, notre cruelle ſéparation puiſſe-telle n'etre pas longue, je vous embraſſe en attendant comme je vous aime, et vous s'avez que c'eſt de tout mon cœur—M: A: je ſuis chargée pour mon frere et moi de vous embraſſer de tout notre cœur. M. R. LOUIS. *Je jouis d'avance du plaiſir que vous eprouverés en recevant ce gage de l'amitié, et de la confiance, etre reunie avec vous et vous voir heureux eſt tout ce que je deſire, vous ſavés ſi je vous embraſſe de tout mon cœur. E. M.*

(2)

ayant trouve enfin un moyen de confier a notre frere un des ſeuls gages qui nous reſte de l'etre que nous cheriſſons et pleurons tous j'ai cru que vous ſeriez bien aiſe d'avoir quelque choſe qui vint de lui, gardez le, en ſigne de l'amitie la plus tendre avec laquelle je vous embraſſe de tout mon cœur. M. A. qu'elle bonheur pour moi mon cher ami, mon frere de pouvoir apres un ſi long eſpace de tems, vous parler de tout mes ſentimeuts, que jai ſoufert pour vous ! un tems viendra jeſpere ou je pourai vous embraſſer, et vous dire que jamais vous ne trouvrés une amie plus vraie et plus tendre que moi, vous n'en doutés pas jeſpere.